

# L'essor de Versailles

N° 14 Janvier 2012

Prix : 5 euros

## Editorial

### Versailles Grand Parc : Une communauté à construire

La Communauté d'agglomération a aujourd'hui 3 ans. Elle est issue de la Communauté de communes du Grand Parc née en 2003 et rebaptisée Versailles Grand Parc en 2006. La première mue s'est passée sans heurts : périmètre passé de 9 à 10 puis 11 puis 14 communes, compétences d'une communauté de communes passant à celles d'une communauté d'agglomération et gouvernance passée d'une représentation uniforme de trois voix par communes à une représentation y ajoutant un nombre proportionnel à la population. Une deuxième mue est en cours : nouveau périmètre sous pression des préfets, nouveau projet et nouvelles compétences et nouvelle gouvernance. Les analyses présentées dans ce numéro montrent à la fois les limites du modèle actuel (qu'on lit par exemple dans les budgets) et les enjeux pour l'avenir dans tous les domaines (développement économique et lien avec enseignement supérieur et recherche, logement, transports et aménagement ...). Toute mue est difficile et la douce quiétude du consensus s'éloigne sans doute. Essor de Versailles espère que Versailles Grand Parc deviendra plus efficace et plus forte, pour tenir sa place dans le concert de plus en plus concurrentiel des collectivités territoriales

## SOMMAIRE

- page 2 Versailles Grand Parc demain  
6 VGP : le pilotage de son développement économique  
8 L'aménagement urbain à VGP : une nouvelle compétence pour VGP ?  
8 Budgets 2012 de VGP et de Versailles  
10 Enseignement supérieur et recherche - un partenariat à construire en commun avec Versailles et Versailles Grand Parc  
15 Logements sociaux : vers un nouveau souffle avec Versailles Grand Parc ?  
18 Bilan sur 12 ans des accidents routiers à Versailles  
19 Démocratie locale à Versailles : toujours mieux associer les citoyens  
20 Bilan à mi-mandat nos dossiers régulièrement actualisés  
22 File des étrangers, coupe-file des cartes grises  
23 Le domaine de Versailles va construire des logements sociaux !  
    Versailles Solidarité Internationale se met en marche  
26 Petites nouvelles du Grand Paris et de Paris Saclay  
27 Le Mur des Fédérés de Versailles

Sur notre site internet : <http://essor-de-versailles.fr>

- @ télécharger toutes nos publications depuis 15 ans
- @ consulter tous nos dossiers régulièrement actualisés
- @ retrouver nos articles plus détaillés



## Versailles Grand Parc demain

**VersaillesGrandParc**  
communauté de communes

Dans notre précédent numéro, nous avions consacré un long article à Versailles Grand Parc et déjà une partie à l'avenir de l'intercommunalité. Depuis, les procédures prévues par la loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ont été mises en œuvre mais avec un calendrier détendu de six mois à la demande des élus locaux au plan national.

**Dessiner l'avenir de Versailles Grand Parc , c'est redéfinir le triangle projet-périmètre-gouvernance,** chaque élément étant lié étroitement aux autres. Une commune devient membre de VGP si elle adhère à son projet communautaire mais le projet est discuté entre les communes. Comment on décide dépend de la composition de la Communauté et des compétences déléguées dans le projet par les communes membres. Bien sûr la démarche lancée par la loi de réforme introduit des contraintes fortes de la part du préfet mais aussi des autres communes sur le périmètre et certaines communes n'ont plus guère de latitude de choix . Il y a plus de liberté dans la gouvernance où les communes peuvent choisir le système de représentation. Pas de changement pour les compétences déléguées par les communes à l'intercommunalité. Nous traiterons dans l'ordre du périmètre, du projet et de la gouvernance.

## **1 - Le périmètre sous contrainte des Préfets et des Commissions départementales de coopération intercommunale**

Le Préfet des Yvelines a installé la nouvelle Commission départementale de coopération inter-communale CDCI mais surtout, il a publié , après consultation des élus, **le projet de Schéma départe-**

mental de coopération intercommunale SDCI.

**Le Préfet propose d'élargir le périmètre de VGP de 14 à 19 communes (cf carte jointe).** Sans surprise on retrouve parmi les 5 nouvelles communes Le Chesnay et Vélizy-Villacoublay que nous avions évoqués mais aussi La Celle Saint-Cloud et Bougival d'une part et Chateaufort d'autre part (données caractéristiques dans les tableaux joints).

L'intégration de La Celle St-Cloud et Bougival a surpris car elles sont situées au-delà de la coupure géographique que constitue l'autoroute A13 sur une crête. Cependant, on peut considérer qu'elles rééquilibreront VGP vers le nord. La Celle St-Cloud et Bougival font partie aujourd'hui avec Louveciennes de la petite communauté de communes "Les Côteaux de Seine" créée le 29 novembre 2005 avec des délégations minimales pour ménager l'avenir.

Seule, La Celle St-Cloud a des liens significatifs avec VGP :

-les 3 lycées de La celle St-Cloud accueillent les élèves de Bailly, de Noisy le Roi et de Rennemoulin et quelques uns des autres communes de VGP ;  
-le réseau Phébus la relie à VGP par les lignes H, H express, 1 de nuit , LFA, F et S  
-enfin le théâtre /cinéma de la mairie est fréquenté par les habitants de VGP et accueille des projections de l'association versaillaise Culture et cinéma.

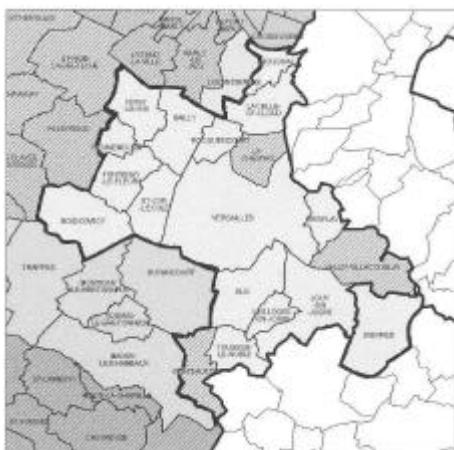
Bougival est très imbriquée dans le territoire de La Celle St-Cloud et elles constituent à deux le canton qui porte le nom de cette dernière. Quant à Louveciennes, reliée à Versailles par la ligne T express de Phébus, elle fait partie du canton de Marly le Roi et est plus tournée vers l'ouest et le nord-ouest. Enfin Chateaufort est une commune rurale voisine de Toussus le Noble: le préfet propose un rattachement sur le plateau de Saclay plutôt qu'avec la Vallée de Chevreuse.

#### **Les avis délibérés des différentes communes**

L'ensemble des communes de Versailles Grand Parc et la Communauté d'agglomération elle-même ont approuvé le projet de schéma du Préfet mais en souhaitant que la communauté des Côteaux de Seine soit intégrée en totalité, c'est-à-dire y compris Louveciennes. La Celle St-Cloud et Bougival ont suivi le Préfet et Louveciennes a confirmé (par deux tiers des voix) son inclinaison vers Marly-le-Roi qui est son chef-lieu de canton et vers le projet d'intercommunalité des forêts de Seine autour de St-Germain-en-Laye.

Chateaufort ne souhaitait pas aller vers St-Quentin en Yvelines pour conserver son caractère rural et a laissé le choix à ces citoyens entre Chevreuse et VGP et finalement le choix du préfet a été ratifié : la commune se retrouve donc dans l'intercommunalité qu'elle avait renoncé à intégrer en 2000.

Le Chesnay accepte finalement de rejoindre VGP, ce qu'elle ne pouvait de toute façon refuser puisqu'en mars 2000, il avait renoncé à intégrer en 2000.



## Données caractéristiques des cinq nouvelles communes susceptibles d'intégrer Versailles Grand Parc

| commune             | Population totale au 1.10.2010 | Surface km2 | Densité hab/km2 | Population municipale au 1.1.2010 | % de la population municipale de VGP à 14 | Conseil C :<br>-de quartier CQ<br>-des jeunes CMJ ou réunion/assemblée de quartier RQ | Député des Yvelines et canton (conseiller général) |
|---------------------|--------------------------------|-------------|-----------------|-----------------------------------|---|---|--|
| VGP à 14            | 186 668                        | 97.14       | 1 921           | 181 891                           | 100                                       |   |  |
| Le Chesnay          | 30 058                         | 424         | 6968            | 29 405                            | 16.2                                      | Habitant référent par quartier  | 3ème / Le Chesnay                                  |
| La Celle St-Cloud   | 21 427                         | 582         | 3 682           | 20 909                            | 115                                       | CMJ   | 3 ème / La Celle St-Cloud                          |
| Bougival            | 8 528                          | 2.76        | 3 090           | 8 418                             | 46  | RQ  | 3 ème / La Celle St-Cloud                          |
| Chateaufort         | 1 457                          | 488         | 299             | 1 405                             | 0.1                                       |   | 2 ème / Versailles sud                             |
| VGP à 18            | 248 048                        | 114.84      | 2 160           | 242 116                           | + 33 %                                    |   |  |
| Vélizy-Villacoublay | 20 251                         | 893         | 2244            | 19 994                            | 11.0                                      | 7 CQ et CMJ   | 2ème / Vélizy V                                    |
| VGP à 19            | 268 299                        | 123.77      | 2 168           | 262 110                           | + 44%                                     |   |  |

|                     | jumelage                               | logements sociaux % 1.10.2010 | collège public | lycée public                | théâtre                            | cinéma            | musique                    | piscine |
|---------------------|--|-------------------------------|----------------|-----------------------------|------------------------------------|-------------------|----------------------------|---------|
| VGP à 14            |  |                               |                |                             |                                    |                   |                            |         |
| Le Chesnay          | Heppenheim All                         | 11.76 %                       | 1              | 1 <sup>e</sup> Versailles 5 | La Grande Scène et Nouvelle France | Parly 2           | école                      | 1       |
| La Celle St-Cloud   | Bekum all Heringdorf All Grodkow Polog | 6.33 %                        | 2              | 2                           | Théâtre                            | Cinéma du théâtre | MJC et association AssArbx | 1       |
| Bougival            | Breg Port en cours                     | 13.96 %                       | La Celle 2     | La Celle 1                  | Le Grenier                         |                   | conservatoire              |         |
| Chateaufort         |  | Non soumise                   | Buc            | Versailles 5                |                                    |                   |                            |         |
| VGP à 18            |  |                               |                |                             |                                    |                   |                            |         |
| Vélizy-Villacoublay | Harlow Angl Dietzenbach All            | 11.04 %                       | 2              | Versailles 5                | L'Onde                             | Vélizy 2          | école                      | 1       |
| VGP à 19            |  |                               |                |                             |                                    |                   |                            |         |

### Poids relatifs (%) des communes dans VGP

La tableau reprend les pourcentages de chacune des 6 communes les plus peuplées en ce qui concerne le

potentiel fiscal (base d'imposition) de la taxe d'habitation TH, de la taxe sur le foncier bâti TFB et de la cotisation foncière des entreprises CFE qui est un indicateur de la puissance économique.

| Communes            | Population | TH | TFB | CFE |
|---------------------|------------|----|-----|-----|
| Versailles          | 33         | 34 | 31  | 26  |
| Le Chesnay          | 11         | 13 | 12  | 11  |
| La Celle St-Cloud   | 8          | 9  | 7   | 2   |
| Vélizy-Villacoublay | 8          | 5  | 16  | 37  |
| St-Cyr-l'Ecole      | 7          | 5  | 4   | 1   |
| 1Viroflay           | 6          | 5  | 5   | 3   |

Si Versailles domine en matière de population, Vélizy-Villacoublay s'impose très clairement en matière économique et les autres communes se caractérisent par un potentiel fiscal des entreprises beaucoup plus faible que leur poids en population, sauf pour Le Chesnay. On peut noter aussi la part importante de la taxe sur le foncier bâti de Vélizy-Villacoublay.

clée comme au jeu de go par le nouvel ensemble. Elle compte faire évoluer le projet communautaire et peser sur la représentation qui sera choisie

**Quant à Vélizy-Villacoublay**, nous avions souligné combien il serait étonnant que ce poids lourd des Yvelines dont le maire est l'un des six présidents de commission du Conseil Général s'allie avec un regroupement des Hauts de Seine. Son maire a maintenu sa proposition de rattachement à la très puissante intercommunalité de Grand Paris Sud Ouest (GPSO) regroupant Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Vanves, Sèvres, Ville d'Avray, Chaville et Meudon (300 000 habitants et 160 000 emplois) et intégrant Marnes la Coquette dans le projet de schéma des Hauts de Seine . Les études montraient que Vélizy-Villacoublay tirerait un léger avantage de cette solution et le maire a obtenu le soutien des entreprises, des habitants puis du conseil municipal. Le maire aussi fait valoir la continuité du bâti avec les Hauts de Seine : Chaville a une de ses gares sur le territoire de Vélizy-Villacoublay, Meudon partage avec un des quartiers de Vélizy-Villacoublay une poste et une école (qui porte les deux noms en frontispice) et la proximité avec Clamart va être renforcée avec le tramway T6 Porte de Chatillon-Vélizy-Villacoublay-Viroflay. Mais le tramway relie Viroflay et Vélizy-Villacoublay voudrait aussi renforcer ses liens avec le Plateau de Saclay et le Campus en cours de constitution, ce qui passe par des projets communes avec VGP. Côté Hauts de Seine, GPSO a voté en faveur de l'intégration de la ville mais la Commission Départementale de Coopération Intercommunale a voté contre, comme la CDCI des Yvelines, ce qui semble condamner la position de Vélizy-Villacoublay..

## 2 - Quel projet pour la future Communauté ? Quelles délégations ?

L'analyse que nous faisons par ailleurs du budget de Versailles Grand Parc montre combien la Communauté a encore peu de compétences concrètes sauf en matière d'ordures et de musique et combien les investissements réels sont faibles avec de gros reports d'année en année. Tous les acteurs sont parfaitement d'accord pour muscler les compétences actuelles et accroître les délégations de la part des communes encore attachées à leurs prérogatives.

C'est particulièrement vrai pour le **développement économique** même si les maires conserveront des liens directs avec les entreprises locales. C'est aussi vrai pour les **transports** dont nous avons montré l'importance structurante : le réseau Phébus par exemple apparaît comme la préfiguration du territoire de VGP à bien des égards et l'adhésion de certaines communes est motivée par des liaisons avec les autres communes et en premier lieu avec Versailles . Pour presque tous, transports (et transports en commun essentiellement) et économie sont étroitement liés dans une région parisienne où les transports sont

encore trop centrés sur Paris et trop absents sur les liaisons transverses. Une difficulté résulte de l'organisation archaïque des transports en Ile-de-France où chaque compagnie est propriétaire des droits de desserte de chaque arrêt en vertu d'une ordonnance de 1949 , texte qui devrait disparaître prochainement avec la mise en oeuvre du droit de la concurrence européen. La définition d'un réseau communautaire de transports en commun ne s'arrêtant pas aux frontières de VGP et faisant fi des carcans administratifs est une nécessité : une marge de négociation existe avec les transporteurs surtout quand on est payeur et il faut anticiper la libération des contraintes. Les circulations douces ne se sont jusqu'ici pas assez développées au niveau de VGP mais une nouvelle impulsion est donnée avec le récent plan vélo qui devra être étendu à tout le territoire de VGP. Plus globalement , le relatif échec du Plan Local, de déplacements doit être dépassé et certaines mesures simplement listées doivent être mises en œuvre pragmatiquement, ne seraient ce que l'harmonisation des régimes des voies en matière de caractéristiques géométriques , de vitesse, de stationnement ou de tonnage des poids lourds en transit , en liaison avec le Conseil général et la Préfecture mais en tirant parti d'une Communauté importante pour discuter.

Autre compétence qui devrait prendre du poids, **l'équilibre de l'habitat et les liens avec le logement** , en raison de l'urgence de créer des logements dans le cadre du Grand Paris et particulièrement des logements sociaux , une obligation de la loi SRU pour la plupart des communes de VGP. Du fait de la rareté du foncier, la mutualisation des constructions et de leur financement est là encore une nécessité (cf article sur le logement social), sans compter la mutualisation des montants des pénalités dues en application de la loi SRU.

Ces délégations touchent concrètement à **l'aménagement des territoires qui gagnerait à une vision partagée entre tous** . VGP a commencé à s'en donner les moyens par exemple à travers un système d'information géographique unique, transféré de Versailles à VGP . Certains voudraient voir pris en compte la **ruralité** de leurs communes , aspect qui pourrait être inclus dans la définition communautaire de l'aménagement .

**La culture et le sport et leurs équipements** peuvent constituer des compétences partagées qui auraient le mérite de **créer une identité communautaire** aujourd'hui très faible voire insignifiante : comment faire vivre une entité qu'on ne connaît pas ? Préparons l'échéance de mars 2014 où seront élus en même temps des conseillers municipaux et des élus communautaires qui seront certains des précédents. La communication serait en conséquence rattachée à cette délégation.

### La liste des délégations s'établirait ainsi :

- affaires générales, personnel et finances,
- développement économique,

- habitat, logement et politique de la ville
- aménagement, déplacements et ruralité
- musique
- environnement et eau
- culture et sports et leurs équipements et communication
- et appel d'offres

### 3 - Quelle gouvernance pour la future Communauté ?

- La première question qui vient en matière de gouvernance est le **nombre de délégués attribués à chaque commune** puisque c'est le Conseil communautaire qui est légalement le décideur. Comme nous l'avons dit, les membres peuvent décider ensemble de cette représentation : en l'absence d'accord la loi stipule que le nombre total de représentants dépend du total des populations municipales et le nombre attribué à chaque commune est proportionnel à sa population municipale avec un minimum de un représentant.

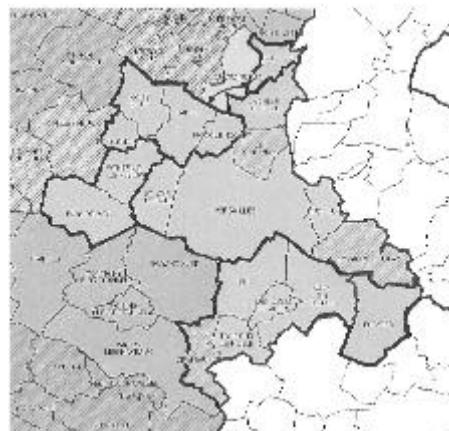
Actuellement, sur une proposition d'Essor de Versailles, la règle adoptée par la Communauté après le passage en communauté d'agglomération à 11 puis 14 communes est de " 3 voix plus un nombre proportionnel à sa population " (sauf Rennemoulin qui a un seul délégué et dont les intérêts sont réputés être défendus par Noisy le Roi). Ce système aboutit à une assemblée de 72 membres... qui a du mal à tenir dans la salle du conseil de Versailles. Tout le monde sent bien qu'avec l'élargissement cette règle ne peut subsister.

Le tableau joint présente plusieurs simulations à 19

communes (schéma du préfet) mais aussi à 18 (sans Vélizy-Villacoublay). Les modalités étudiées sont les suivantes :

- **" 2 délégués + un pourcentage de la population "** pour un total de 64 ou de 72 qui est le nombre indiqué par la loi dans le cas général (le pourcentage est dans tous les cas calculé selon la plus forte moyenne),
- **" 1 délégué plus % de la population avec un total réduit à 3 fois le nombre de communes soit 54 ou 57 "**,
- **enfin la règle à adopter en l'absence d'accord : pourcentage de la population** avec un nombre total qui va dépasser 64 ou 72 en raison de la représentation minimum de 1 par commune.

**Le choix nous semble devoir se porter sur le sys-**



### Propositions de représentation des communes à Versailles Grand Parc élargie à 19 ou 18 membres

| Nombre de délégués<br>Communes   | Population<br>municipale<br>au 1.1.2011 | actuel<br>VGP14<br>3 + % ① | VGP 19<br>2 + % ① | VGP 19<br>14% 272 | VGP 19<br>1+ % 25 | VGP 19<br>Lol: % et<br>au moins 1 | VGP 18<br>1+ % à 54 | VGP 18<br>Lol: % et<br>au moins 1 |
|----------------------------------|---|----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------------------------|---------------------|-----------------------------------|
| Le Chesnay                       | 85 886                                  | 9                          | 16                | 21                | 14                | 26                                | 16                  | 25                                |
| Le Chesnay                       | 29 303                                  | 3                          | 5                 | 7                 | 5                 | 9                                 | 5                   | 8                                 |
| La Celle-Saint-Cloud             | 20 810                                  | 5                          | 5                 | 5                 | 4                 | 6                                 | 4                   | 6                                 |
| Le Plessis-Robinson              | 19 978                                  | 5                          | 5                 | 5                 | 4                 | 6                                 | XXXXXX              | XXXXXX                            |
| St-Ory L'École                   | 11 530                                  | 5                          | 4                 | 5                 | 4                 | 5                                 | 4                   | 5                                 |
| Villiers                         | 16 076                                  | 6                          | 6                 | 4                 | 3                 | 6                                 | 3                   | 4                                 |
| Bois d'Arcy                      | 13 612                                  | 5                          | 4                 | 4                 | 3                 | 4                                 | 3                   | 4                                 |
| Roncq-en-Bray                    | 12 792                                  | 5                          | 4                 | 4                 | 2                 | 3                                 | 3                   | 3                                 |
| Bonnières                        | 8 430                                   | 3                          | 3                 | 2                 | 2                 | 2                                 | 2                   | 2                                 |
| Joinville-le-Pont                | 8 101                                   | 4                          | 3                 | 2                 | 2                 | 2                                 | 2                   | 2                                 |
| Noisy le Roi                     | 7 954                                   | 4                          | 3                 | 2                 | 2                 | 2                                 | 2                   | 2                                 |
| Conflans-Sainte-Honorine         | 7 260                                   | XXXXXX                     | XXXXXX            | XXXXXX            | XXXXXX            | XXXXXX                            | XXXXXX              | XXXXXX                            |
| Brécey                           | 5 446                                   | 4                          | 2                 | 2                 | 2                 | 2                                 | 2                   | 1                                 |
| Brétigny                         | 6 978                                   | 4                          | 2                 | 2                 | 1                 | 1                                 | 1                   | 1                                 |
| Bally                            | 3 975                                   | 4                          | 2                 | 1                 | 1                 | 1                                 | 1                   | 1                                 |
| Roissy-en-France                 | 3 213                                   | 4                          | 2                 | 1                 | 1                 | En 545                            | 1                   | En 545                            |
| Les Loges-en-Josas               | 1 493                                   | 3                          | 2                 | 1                 | 1                 | 1                                 | 1                   | 1                                 |
| Châtenay-Malabry                 | 1 401                                   | 2                          | 1                 | 1                 | 1                 | 1                                 | 1                   | 1                                 |
| Torteville le Riche              | 812                                     | 3                          | 2                 | 1                 | 1                 | 1                                 | 1                   | 1                                 |
| Rennemoulin                      | 131                                     | 1                          | 1                 | 1                 | 1                 | 1                                 | 1                   | 1                                 |
| Délégués VGP                     | 12                                      | 12                         | 12                | 33 19 = 57        | 12 + 5 = 17       | 33 18 = 54                        | 64 46 = 68          |                                   |
| Doté au 16.12.2011               |   | 12                         | 12                | 12                | 12                | 12                                | 12                  | 64                                |
| Apt. EBBI VGP                    | 182 995                                 | 262 971                    | 262 971           | 262 971           | 262 971           | 242 999                           | 242 999             |                                   |
| % de Versailles et<br>population | 47,4                                    | 33,0                       | 33,0              | 33,0              | 33,0              | 35,7                              | 35,7                |                                   |
| % de Versailles et<br>délégués   | 26,4                                    | 22,2                       | 29,2              | 24,6              | 33,8              | 29,6                              | 36,2                |                                   |

① sans Rennemoulin : 1

**tème " 1+% avec total réduit à trois fois le nombre de communes " ou sur le système " 2+% avec un total de 64 ou 72 " qui ménage une transition plus douce " avec le système actuel pour les petites communes . Dans tous les cas , le poids de Versailles reste inférieur à son poids en population sauf quand le nombre de délégués est strictement proportionnel à la population et il ne dépasse que de peu le tiers du total .**

**- Un autre sujet de la gouvernance est la composition du Bureau**, sachant que l'efficacité commande ici encore de représenter au mieux toutes les communes mais aussi de ne pas multiplier les interlocuteurs. Nous proposons pour cela d'avoir deux configurations du Bureau :

**- un bureau stratégique qui détermine les grandes orientations et qui doit comprendre tous les maires** quelle que soit la taille de la commune (cf le conseil des ministres européen) ,

**- un bureau directeur** qui prépare les décisions ,selon les orientations stratégiques, pour vote en Conseil Communautaire (qui est le décideur) ; ce dernier comprendrait les représentants (a priori les maires) des communes les plus grosses et ceux de communes représentants la variété du territoire au plan géographique et de la taille.

Pour conserver un nombre raisonnable, nous proposons **neuf membres** en retenant:

**- les 6 plus grosses communes** du cœur urbain de VGP (Versailles, Le Chesnay, La Celle St-Cloud, Vélizy-Villacoublay et St-Cyr l'Ecole et Viroflay)

**- et une commune pour chacune des trois zones géographiques** de population comparable définies comme suit (**selon la carte ci-joint**) :

-Bois d'Arcy et Fontenay-le-Fleury comprenant 26 400 habitants à l'est,

- Vallée de la Bièvre et Plateau de Saclay comprenant 22 300 habitants au sud et Bougival, Noisy le Roi, Bailly, Rocquencourt et Rennemoulin comprenant 23 700 habitants au nord.

Le représentant de chaque zone serait déterminé par les communes correspondantes, avec une possibilité de rotation durant le mandat de six ans.

Les 8 vice-présidents (qui resteront probablement des maires) recevant chacun la responsabilité d'une des 8 délégations listées plus haut devraient être choisis selon quatre critères : disponibilité (pas assez assurée aujourd'hui), compétence personnelle, expérience dans sa commune et représentation géographique décrite ci-dessus.

Enfin pour assurer une parfaite transparence de fonctionnement, il y aurait lieu de dissocier le plus complètement possible les fonctions assurées par Versailles de celles assurées par Versailles Grand Parc et avant

tout les postes de Directeur général des Services de Versailles et de Versailles Grand Parc devraient être séparés.

### **Conclusion : Versailles Grand Parc a des atouts et de l'avenir**

Versailles Grand Parc a beaucoup d'atouts dans sa main : niveau d'éducation , cadre de vie , enseignement supérieur et recherche avec une des meilleures universités de France et des grandes écoles réputées, équipements éducatifs, sportifs et culturels, infrastructures de transports même si elles doivent être améliorées. Ce sont aussi 200 fonctionnaires dont nous avons pu mesurer la qualité. Il faut utiliser ces potentialités au bénéfice de la Communauté.

**Evitons aussi de doublonner compétences et budgets et économisons les fonds publics et les impôts en déléguant dans la clarté et en créant le maximum de synergie : Versailles Grand Parc ne réussira que si chaque commune lui fait confiance dans les délégations convenues.**

Il faudra aussi faire taire les ressentiments suscités inévitablement dans une réforme très contrainte par la loi et les décisions préfectorales.

**La recherche du consensus le plus large devra rester la priorité mais à 19 (ou 18), des règles pratiques devront être mises en place pour éviter des blocages** dans la décision du fait de petites minorités. Le souci de l'efficacité doit primer pour le bien commun : la rigueur des choix peut même y gagner. **Enfin, la Communauté gagnera à partager le projet commun avec tous les habitants de Versailles Grand Parc : une nouvelle démocratie locale devra être inventée avec les citoyens volontaires, leurs associations et les forces vives de la Société.**

---

### **V.G.P. : le pilotage de son développement économique**

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc constitue le cadre le plus adapté pour piloter un projet économique d'envergure dont la compétence lui a été transférée.

Certes, la communauté d'agglomération ne dispose à ce jour que de moyens relativement faibles (de l'ordre de 4 € par habitant).

Des actions de délocalisation se dessinent à l'exemple de la Chambre de Commerce de Versailles qui, pour partie, recentre des activités sur Paris dans le cadre d'une fusion avec la C.C.I. de la capitale ou encore le siège de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines qui fait l'objet d'un débat sur son implantation future dans le cadre de sa fusion avec l'Université de Cergy-Pontoise.

En parallèle, V.G.P. organise son action de conduite du développement économique en sélectionnant des indicateurs de pilotage qui structurent ses engagements.

En 2011, la Direction du Développement Economique de V.G.P. s'est inscrite dans un budget primitif d e 815 000 € qui, à l'issue de l'année, n'aura pas été consommé dans sa globalité.

Pour l'essentiel, V.G.P. guide des investisseurs souhaitant s'implanter sur le territoire de l'agglomération à partir des réserves foncières identifiées par la Direction du Développement Economique. Il est à souligner l'absence d'un réel développement du quartier de Satory.

prise encourage des porteurs de projets à contacter la Direction du développement économique plus en amont.

| Année | Total des demandes | Evolution par rapport à (n-1) |
|-------|--------------------|-------------------------------|
| 2004  | 227                |                               |
| 2005  | 265                | + 16,7%                       |
| 2006  | 195                | - 28,4%                       |
| 2007  | 220                | + 12,8%                       |
| 2008  | 262                | + 19,1%                       |
| 2009  | 252                | - 3,8%                        |
| 2010  | 218                | - 5,4%                        |

**1 - La Commission de Développement économique a identifié une douzaine d'indicateurs susceptibles d'évaluer l'activité économique de VGP.** Ces indicateurs n'évaluent pas seulement l'action de la Direction du développement économique de VGP; mais, plus largement, l'action collective des acteurs économiques qui, dans la multiplicité de leurs activités concourent au développement économique à l'échelle de VGP. L'action de VGP est celle d'un intégrateur d'actions multiples et VGP s'efforce d'éviter de doublonner des services et initiatives préexistants. VGP

### Versailles : une fiscalité locale onéreuse pour les petites entreprises.

Le plancher de la Contribution économique territoriale (C.E.T.) en remplacement de la Taxe professionnelle est de 753 € . En comparaison à PARIS, la C.E.T. minimale est de 200 € - minimum prévu par le législateur.

| FINANCES  | CREATION D'ENTREPRISE                       | IMMOBILIER                                | ACCOMPAGNERMENT DES ENTREPRISES  |
|---|---|---|--|
| Evolution des recettes provenant des entreprises  | Evolution des créations d'entreprise        | Evolution du taux de vacance              | Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une information de VGP  |
| Comparaison des recettes de VGP par rapport à d'autres intercommunalités (équivalentes ou concurrentes) | Équilibre géographique des créations        | Evolution des disponibilités immobilières | Nombre de projets d'entreprise accompagnés par VGP ou par une structure référencée par VGP                                 |
|   | Evolution du taux de survie des entreprises | Durée moyenne de la vacance immobilière   | Evolution du taux de réalisation d'implantation de projets sur le territoire de VGP accompagnés par VGP et ses partenaires |
|   | Nombre d'entreprises innovantes créées      | Nombre de mx2 de foncier développés       |  |

concentre actuellement son action sur l'immobilier d'entreprise.



**La grappe d'entreprises  
" Le Vivant et la Ville"**

### 2 - Evolution de la demande de locaux commerciaux ou industriels

Depuis la fin de 2008 se constate une baisse sensible de la demande de locaux.

Après l'année 2008, exceptionnelle en nombre de projets dont 51 de plus de 1000 mx2 et 23 de + de 5000. En comparaison, 2010 n'enregistre que 18 projets de + de 1000mx2. Les demandes reçues se concentrent sur de très petites surfaces et dans de nombreux cas, il s'agit d'une extension de l'entreprise dans son développement.

La perspective de la création de la pépinière d'entre-

La Datar a lancé en 2010 une nouvelle politique de soutien à l'innovation des territoires, avec la notion de grappes d'entreprises. Plus de 50 grappes sur l'ensemble du territoire français viennent ainsi d'être sélectionnées au titre de l'appel d'offre de 2010. La DATAR se propose de promouvoir des réseaux d'entreprise, en majorité des P.M.E.. La grappe a pour vocation de développer la synergie des entreprises inscrites sur un champ d'activité convergent. Ces entreprises ont des compétences complémentaires. : une quarantaine d'entreprises avec en tête la Ferme de Gally et le Bureau d'études Sol et Paysage ont adhéré au réseau " Le Vivant et la Ville ".

## L'aménagement urbain : une nouvelle compétence pour VGP ?

L'aménagement urbain reste aujourd'hui du ressort des communes et ne fait pas partie des compétences transférées à VGP.

Chaque commune a mis en place sa propre stratégie opérationnelle.

Certaines comme Versailles ont décidé de réaliser leurs projets en régie. Ce sera le cas de l'opération des Chantiers maintenant que la ZAC privée confiée à Nexity a été annulée. Ce devrait être le cas de l'aménagement de l'ancienne caserne Pion. En revanche l'aménagement du plateau de Satory échappera largement à la ville puisque c'est l'Etablissement Public de Paris Saclay (EPPS) qui en assurera la maîtrise d'ouvrage.

D'autres communes ont décidé de recourir à un opérateur. La commune de Bois d'Arcy a confié l'aménagement de la ZAC de la Croix Bonnet (120 ha) à l'Agence foncière et Technique de la Région Parisienne, un établissement public.

Les communes de Buc, Fontenay-le-Fleury, Noisy le Roi, Viroflay font appel à une Société d'Economie Mixte SEM d'aménagement (présente dans le département depuis 45 ans), la SARRY 78 pour l'aménagement de nouveaux quartiers (ZAC du Cerf Volant à Buc, ZAC du Levant à Fontenay le Fleury, restructuration du quartier Vaucheron à Noisy le Roi, centre ville de Viroflay). La commune de Rocquencourt a confié la requalification de son centre bourg à une SEM, créée récemment à l'initiative du Département : Yvelines Aménagement. Cette SEM a pour ambition d'être un outil au service des communes pour réaliser en priorité de nouveaux quartiers d'habitation et développer ainsi l'offre de logements. Elle agit en relation étroite avec l'Etablissement Public Foncier des Yvelines dont l'objet est d'acquérir et de porter le foncier nécessaire aux opérations.

**Face à cette situation, il serait bon qu'il y ait une coordination des projets d'aménagement au niveau de VGP** pour assurer un développement urbain cohérent, une mutualisation des moyens et promouvoir une volonté de qualité urbaine.

Cela devrait être le rôle du pôle d'ingénierie territoriale qui va être mis en place par VGP ou mieux d'un service du développement urbain placé sous la responsabilité d'un élu.

Dans certains cas une coordination entre communes voire une co-maîtrise d'ouvrage apparaît indispensable. Ainsi la commune de Saint Cyr sera directement concernée par le projet de l'an-

cienne caserne Pion, situé sur le territoire de Versailles mais en limite de Saint Cyr. Le maire a déjà posé ses conditions en matière d'accessibilité ou d'équipements publics. Autre exemple : la ville de Versailles ne peut pas se désintéresser de la ZAC du Cerf Volant située à Buc mais très près du quartier des Chantiers.

**A terme, il faudra que VGP prenne la maîtrise d'ouvrage des projets d'aménagement d'intérêt communautaire. Pourquoi pas, dans un premier temps, celle des zones d'activités qui constituent l'un des outils du développement économique, compétence de VGP ?**

## Deux ou trois choses que l'on sait d'elles

Les données détaillées du recensement de la population de 2008 font ressortir quelques traits intéressants et significatifs pour Versailles Grand Parc et pour Versailles.

La population de Versailles est de 86 686 habitants, en augmentation moyenne annuelle de 0.1% depuis 1999. La population de Versailles Grand Parc est quasiment le double (1.97 fois) avec 170 926 habitants, en augmentation plus forte de 0.5% par an depuis 1999.

Le chômage s'élève à 7.4 % de la population active pour Versailles et de 6.9% pour VGP. Le pourcentage d'immigrés est de 8.1% dont 4.3% de non-européens à Versailles et de 9.2 % et 5.1% respectivement dans VGP (on appelle immigré(e) toute personne née étrangère à l'étranger, cette personne pouvant être devenue française)

Il y a 7.1 % de logements vacants à Versailles et 5.6 % dans VGP

## Budgets 2012 de VGP et de Versailles

### 1 - Versailles Grand Parc : un budget déséquilibré qui traduit l'inachèvement de la Communauté

Le budget est le meilleur reflet de toute Collectivité. La Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc née début 2010 prépare son troisième budget dont seules les grandes lignes sont connues par le débat d'orientation budgétaire pour 2012. Mais c'est seulement le deuxième budget à 14 communes puisque Noisy-le-Roi, Bailly et Rennemoulin n'ont rejoint VGP que début 2011.

D'après le Document d'Orientation Budgétaire, le projet de budget 2012 s'établit à 104 Millions d'euros (M€) au même niveau que le budget primitif de

2011 et pour un montant représentant deux tiers du budget de Versailles (cf ci-après). La structure en est très particulière : globalement les dépenses de gestion (34 M€) et d'investissement (9 M€) y tiennent une part moins importante que les compensations aux communes adhérentes (36 M€) et les versements de péréquation vers les autres communes françaises les moins riches (18 M€). Ces proportions sont pratiquement les mêmes qu'en 2011.

Le budget de fonctionnement apparaît donc principalement comme un budget de redistribution (à 56%) et les politiques déléguées par les 14 communes ne comptent que pour 36 % en fonctionnement et 8 % pour assurer un autofinancement de l'investissement.

vironnement (essentiellement les ordures ménagères) avec 19.5M€ et l'enseignement musical (et la culture) avec 7.4 M€ dominent et en représentent 79% ;  
-le compte de l'environnement apparaît en excédent de 1.1M€ hors charges administratives communes : 20.6 M€ de recettes et 19.5 en dépenses ;  
-le compte musique -culture est lui très déficitaire de 5.3M€ : 1.9 M€ - 7.4 M€ ;  
-globalement les délégations (y compris direction administrative) laissent un solde négatif de 10.8 M€ : 34 M€ - 23.2.

Les effectifs budgétés s'établissent à 202 mais 16 postes ne sont pas tenus (8%) et 76 le sont à temps partiel

| Projet de budget de VGP 2012 et rappel du budget primitif 2011 |         |           |           |             |           |
|--|---------|-----------|-----------|-------------|-----------|
| Millions M€  | BP 2011 | structure | 2012/2011 | Projet 2012 | structure |
| Délégations de VGP   | 33      | 36 %      | + 3.3 %   | 34          | 36 %      |
| Compensation aux communes de VGP                               | 36      | 39 %      | 0         | 36          | 38 %      |
| Péréquation hors VGP   | 16      | 17 %      | + 9.5 %   | 18          | 18 %      |
| Autofinancement pour investissement                            | 7       | 8 %       | + 5.4 %   | 8           | 8 %       |
| Dépenses de fonctionnement                                     | 92      | 100 %     | + 3.0 %   | 95          | 100 %     |
| Dépenses d'investissement                                      | 11      |           | - 13.4 %  | 9           |           |
| Budget total   | 103     |           |           | 104         |           |

Le " poids " des délégations est donc encore très faible.

Si on compare avec le Budget primitif 2011, on constate même une augmentation sensible (+ 9.4 %) du versement des recettes de VGP au titre de la péréquation vers des collectivités moins riches.

Les recettes de fonctionnement (de 95M€) croissent de 3 % entre 2011 à 2012. A 94%, elles proviennent pour :

-23.2 M€ des usagers en très légère diminution, dont 20.6 M€ des taxes pour enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ;

-8.8 de la Dotation Générale de Fonctionnement de l'Etat (DGF), qui avait quasiment décuplé lors du passage en communauté d'agglomération mais qui décroît cette année de 4% et décroîtra continument jusqu'à se stabiliser à 7.2 M€ en 2014

-49.1 du produit des impôts intercommunaux ( bases x taux) avec une augmentation globale de +4.6 %  
-13 M€ de la dotation de compensation (de charges reportées par l'état) en stagnation.

L'examen par délégation des communes à VGP amène les remarques suivantes :

-sur 34 M€ de dépenses (y compris personnel), l'en-

vironnement (essentiellement les ordures ménagères) avec 19.5M€ et l'enseignement musical (et la culture) avec 7.4 M€ dominent et en représentent 79% ;  
-le compte de l'environnement apparaît en excédent de 1.1M€ hors charges administratives communes : 20.6 M€ de recettes et 19.5 en dépenses ;  
-le compte musique -culture est lui très déficitaire de 5.3M€ : 1.9 M€ - 7.4 M€ ;  
-globalement les délégations (y compris direction administrative) laissent un solde négatif de 10.8 M€ : 34 M€ - 23.2.

En ce qui concerne le budget d'investissement, le budget primitif 2011 s'élevait à 11 M€. Le compte administratif de juin 2011 révèle un taux de réalisation du budget d'investissement 2010 extrêmement faible à 10% et conduit à reporter 14M€ dans un budget supplémentaire . Le montant de l'investissement 2011 passe donc à 25 M€. Le très faible taux de réalisation des projets inscrits pour 25 M€ en 2011 devraient conduire à nouveau à des reports de l'ordre d'une dizaine de millions en 2012.

Ces faibles taux de réalisation résultent des incertitudes de l'environnement mais ils sont aussi le reflet de la jeunesse de VGP.

## 2 - Versailles : un budget de crise quasiment stable entre 2011 et 2012

Le budget 2012 est très proche du budget 2011 : la partie fonctionnement augmente un peu plus que l'inflation attendue de 1.7% et la partie investissement est en léger retrait :

| Budget            | 2012   | 2011   | 2012/2011 |
|-------------------|--------|--------|-----------|
| yc assainissement |        |        |           |
| Fonctionnement    | 122 M€ | 119 M€ | + 2.5 %   |
| Investissement    | 32     | 33     | - 4.2 %   |
| total             | 154    | 152    | + 1 %     |

La section de fonctionnement s'établit à 122 M€ selon les répartitions en dépenses et en recettes suivantes : emprunts nécessaires à la construction de logements aidés.

| Dépenses                    | Millions   | d'euros    | Recettes  |
|-----------------------------|------------|------------|---|
| auchals                     | 11         | 25         | Produits de gestion et des ventes                   |
| Prestations de service      | 13         | 48         | Impôts (hausse des scules basées mais pas des taux) |
| Personnel (+0.8%)           | 64         | 6          | Taxes   |
| Charges financières         | 2          | 13         | <b>Compensations de VGP</b>                         |
| Autres charges et taxes     | 16         | 27         | Dotations et compensations de l'Etat                |
| Amortissement               | 5          |            |   |
| Virement à l'investissement | 8          |            |   |
| Assainissement              | 3          | 3          |   |
| <b>Total</b>                | <b>122</b> | <b>122</b> | <b>12.4%</b>  |

Pour un tiers , les recettes proviennent de dotations de l'Etat et de compensations de l'Etat (27M€) ou de compensations de VGP (13 M€).

**Les impôts devraient n'augmenter que par la réévaluation des bases mais sans augmentation des taux.**

Côté dépenses les charges de personnel augmentent encore une fois cette année moins que l'inflation (0.8% contre 1.7%). Sur les 1756 postes budgétés, 125 ne sont pas tenus (7%) et 42 le sont à temps partiel.

Les délégations dont les dépenses augmentent plus que l'inflation sont dans un ordre décroissant :

- Jeunesse et Université (mais ce poste est infime 200 000 €),
- Logement et bâtiments de la ville (+17.9% à 7.3 M€),
- Maisons de quartier et vie associative (+5% à 5.5 M€),
- Assainissement (+4.4% à 1.9 M€) et
- Culture (+3.6 % à 5.6 M€).

Les dépenses sont très décroissantes pour :

- Urbanisme et Grand Projets (-12.6 % à 1.6M €),
- Enseignement et affaires générales (-4.2% à 19.2 M€),
- Solidarités (CCAS, personnes âgées et à mobilité réduite... -3% à 3.5 M€) et
- Sports (-3% à 3.5 M€).

A noter que l'Université inter-âges reste largement bénéficiaire (0.834 M€ - 0.738 M€), ce qui devrait inciter à moduler les tarifs en fonction des revenus pour démocratiser la culture : ce n'est toujours pas le cas.

L'endettement de la Ville par habitant passe de 562 € en 2011 à 6544 € en 2012 en raison de la remontée des taux mais Versailles reste une ville peu endettée puisque les villes de la même strate ont un endettement de 1577 € soit plus du double : c'est là une capacité à financer des équipements ou des grands projets.

Les engagements de la Ville hors bilans s'accroissent de 97 M€ à 110 M€ dont 87% pour garantir des

## Enseignement Supérieur et Recherche Un partenariat à construire en commun avec Versailles et Versailles Grand Parc

Dans le n°8 l'essor de Versailles de février 2006, nous avions consacré 4 pages à " Versailles et l'Enseignement supérieur " où nous avions décrit les diverses activités de l'université de Versailles-Saint-Quentin (UVSQ). Nous avions déploré que la ville de Versailles s'intéressât si peu à son université et nous avions proposé la création d'une entité destinée à assurer la synergie entre l'université, les collectivités locales et les partenaires économiques et sociaux.

### 1 - Où en est-on aujourd'hui ?

**Université de Versailles-Saint-Quentin (UVSQ).**



Crée il y a 20 ans, l'UVSQ (<http://www.uvsq.fr>) comprend 650 personnes dans les services administratifs et techniques, **1360 enseignants chercheurs (dans 33 laboratoires)** et accueille **18 000 étudiants**. C'est une université pluridisciplinaire avec une forte présence de formations professionnalisantes, de relations avec les décideurs locaux et de partenariat avec les entreprises. Seuls, le siège de l'université et l'UFR de Sciences sont installés à Versailles.

L'UVSQ est un des membres fondateurs du **Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) UniverSud Paris** à prédominance de recherche dans les sciences dures.

**Puis l'UVSQ a fondé en septembre 2011, avec l'université de Cergy Pontoise (UCP), un autre PRES, actuellement nommé Université Paris Grand Ouest.** Cela devrait lui permettre plus d'autonomie et de marquer davantage sa préoccupation pour les sciences économiques, sociales et durables, et pour la conservation du patrimoine. Les Communautés

d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Cergy-Pontoise ont soutenu ce projet de PRES Paris Grand Ouest.

L'UVSQ a développé des partenariats tant avec d'autres laboratoires publics qu'avec des industriels, en particulier sous la forme de **fondations partenariales**. L'intérêt d'une fondation est de pouvoir recevoir des fonds de particuliers, d'entreprises ou d'institutions européennes ou internationales. Nous avons noté particulièrement (voir les encadrés) :

- Fondaterra, pour le développement durable des territoires (<http://www.fondaterra.com>)
- Mov'eoTec, pour des véhicules propres, durables et communicants et pour une mobilité durable (<http://www.foundation-moveotec.com>),
- Patrima, pour la conservation et la valorisation du patrimoine (<http://www.patrima.org>).

#### **Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val-d'Oise / Yvelines (CCIV)**

La CCIV (<http://www.versailles.cci.fr/>) est un établissement public de l'État placé sous la responsabilité de chefs d'entreprise, commerçants, industriels et prestataires de services. Aucun de ses centres de formation par apprentissage (CFA) n'est à Versailles.

**L'Institut Supérieur International du Parfum et de la Cosmétique (ISIPCA) de Versailles** est le seul institut dépendant de la CCI sur le territoire de VGP. Il doit impérativement agrandir ses locaux (34-36 rue du Parc de Clagny), actuellement saturés, afin d'accroître le nombre des élèves de 440 au seuil économique de 650. De plus, un investissement de 4 millions d'euros est nécessaire dans ses 13 laboratoires afin de satisfaire leurs normes de sécurité. Si la CCI n'obtient pas le permis de construire, l'ISIPCA devra quitter Versailles, et d'autres villes sont prêtes à l'accueillir.

#### **Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Versailles**

Le CROUS (<http://www.crous-versailles.fr/>) de l'académie de Versailles (boulevard de la Reine à Versailles) est un établissement public à caractère administratif. Actuellement le CROUS ne dispose pas de résidence universitaire à Versailles. Toutefois 2 projets, situés dans les environs du campus scientifique de l'avenue des Etats-Unis, ont été approuvés : le premier, avenue de Villeneuve l'Étang, de 50 lits et le second, dans la Résidence Richard Mique, de 60 lits (future résidence universitaire, dite " La Fresque "). Les travaux devraient débuter fin 2011 pour s'achever en 2013. Dans VGP, une résidence de 120 lits, en construction à Buc sur la ZAC Cerf volant, doit ouvrir en septembre 2012.

#### **2 - Six ans après, un intérêt toujours limité**

La synergie espérée en 2006 ne s'est toujours pas

concrétisée et le constat est clair : la ville de Versailles et la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc (VGP) se soucient peu, sauf à la marge, d'encourager l'enseignement universitaire et la recherche dans leur périmètre. Plusieurs faits illustrent ce manque d'intérêt :

- Quand on s'informe, au Syndicat d'Initiative ou à la Mairie de Versailles, sur l'université, on vous répond " Université Inter Âge " (UIA) et on vous remet une belle et grosse brochure. Rien de tel pour l'UVSQ et la recherche. Depuis novembre cependant, on vous remet un guide des lycéens et des étudiants avec 3 pages sur les lycées, 2 sur les prépas, 8 sur les établissements d'enseignement supérieur, dont seulement 1 sur l'UVSQ. L'aspect recherche, si important au 21e siècle pour la qualité et le débouché des études, n'est pas signalé. Et pourtant l'UVSQ, l'Institut Supérieur International du Parfum, de la Cosmétique et de l'Aromatique Alimentaire (ISIPCA), l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles (ENSAV), le Centre de recherche du Château de Versailles (CRCV), font de la recherche !

- La ville ne semble pas vouloir lutter énergiquement pour le maintien de l'ISIPCA à Versailles.

- **Il n'y a pas de relations entre les services de la ville et ceux de l'UVSQ.** Par ailleurs, il y a peu de relations institutionnelles entre l'UVSQ et la mairie de Versailles ou VGP : celles-ci ne sont pas présentes au Conseil d'Administration (C.A.) de l'université, alors que la communauté d'agglomération de Saint-Quentin y a un représentant. **La mairie de Versailles se contente d'un strapontin en étant membre du Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU)**, conseil beaucoup moins influent que le C.A. Le maire inaugure le cycle annuel de l'UIA mais consacre moins de temps aux évènements organisés par l'UVSQ même quand ils ont lieu dans sa mairie. Et lors des voeux 2012 de l'UVSQ où le maire de Versailles est passé, sa présidente souligne " le rôle de nos collectivités locales et en particulier des deux communautés d'agglomération de St-Quentin-en-Yvelines (elle cite M.Cadalbert) et de Mantes-en-Yvelines et du Conseil Général qui répondent toujours présents pour nous aider, y compris financièrement, dans nos projets ". Elle remercie ensuite le maire de Versailles " avec laquelle nous avons désormais des liens conséquents et des projets innovants ".

- **Le siège de l'université**, avenue de Paris, est installé dans un bâtiment trop discret pour une grande université (voir photo) et surtout il manque de place et risque de partir à Saint-Quentin-en-Yvelines.

- **Les extensions de l'université se font à l'extérieur de Versailles, à Saint-Quentin-en-Yvelines, Vélizy, Rambouillet, Mantes-la-Jolie.** Actuellement, l'université comporte seulement 2 sites à Versailles (présidence et UFR de Sciences), 3 sites à Mantes, 3 sites à Vélizy et 8 sites à Saint-Quentin-en-Yvelines. De plus, on a vu que la création du PRES Université



Bien cachée à Versailles : Où est le siège de l'Université ?



*Admirez notre belle Université à St Quentin en Yvelines !*  
Paris Grand Ouest, qui regroupe les universités de Versailles et de Cergy-Pontoise, a été soutenue par des communautés d'agglomérations autres que VGP. L'implantation de son siège est annoncée à Saint-Germain-en-Laye.

**Pourtant de nombreuses villes françaises, grandes ou petites, ne trouvent aujourd'hui que des avantages à bénéficier sur leur sol de la présence d'une université ou d'une grande école, d'enseignants, de chercheurs et de nombreux étudiants.**

Or, VGP a sur son territoire un tissu important d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés (voir l'encadré). Ce potentiel, tourné vers l'international, le national, Paris ou le régional, est paradoxalement méconnu et mal utilisé pour l'économie et l'emploi dans VGP. On pourrait parler d'un gâchis de compétences. Il importe de recenser ce potentiel, de faire connaître, aux divers partenaires économiques et sociaux, les objectifs des établissements ainsi que les actions déjà entreprises sur le plan local (en particulier par la CCI) et de suggérer une mise en réseau des compétences pour en faire bénéficier le développement local, sociétal et industriel, en particulier pour y faciliter la création d'entreprises. En effet, sur l'innovation et la connaissance et donc la présence d'établissements d'enseignement supérieur (universités, grandes écoles) et d'organismes de recherche se révèlent être une condition favorable et nécessaire pour développer une économie moderne, d'excellence, sur un territoire donné ; mais ce développement ne devient effectif qu'après la mise

en œuvre d'une synergie entre ces établissements et organismes et le tissu d'entreprises du territoire et les collectivités. C'est le cœur du projet de l'Union Européenne pour 2020.

La ville de Versailles et VGP semblent négliger le fait que :

- l'Université, en liaison avec le département, la Région IdF, la France et l'étranger, est un atout primordial pour le renom et la prospérité de VGP. C'est paradoxal au moment où l'Université change de logo en mettant Versailles en avant.

- VGP pourrait être le moteur de la synergie entre le tissu économique et culturel local (Chambre de Commerce, entreprises, associations, ...) et les établissements d'enseignement et de recherche.

**Il serait dommageable que Versailles se recroqueville uniquement sur son passé culturel, certes prestigieux, et, faute d'intérêt et de compétences, ne s'ouvre pas plus aux cultures scientifique et économique, condition indispensable d'un nouvel élan de prospérité.**

### 3 - Propositions

Pour concrétiser la synergie nécessaire entre les collectivités locales et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, nous faisons les propositions suivantes :

#### À court terme

- Tout faire pour conserver l'ISIPCA à Versailles ou dans VGP.

- Accueillir rapidement l'exposition retraçant les 20 ans de l'UVSQ.

- Continuer le développement des logements étudiants en liaison avec l'UVSQ, comme cela se fait déjà à Saint-Quentin.

- Disposer, à l'office de Tourisme et dans les différentes mairies, d'informations et de brochures pour l'UVSQ, l'Institut Supérieur International du Parfum, de la Cosmétique et de l'Aromatique Alimentaire (ISIPCA), l'École Nationale d'Architecture de Versailles (ENA-V) et les différents établissements d'enseignement et de recherche de Versailles et de VGP (avec HEC, INRA, INRIA, etc..).

- Améliorer la signalétique dans la ville pour renforcer la présence et l'accessibilité à l'UVSQ, à l'ISIPCA et aux autres écoles d'enseignement supérieur.

- Participer à la démarche de rapprochement de l'UVSQ avec l'université de Cergy-Pontoise, autour de thèmes spécifiques concernant VGP, comme l'environnement et la protection du patrimoine.

- Élargir les fonctions de la nouvelle pépinière d'entreprises en associant les écoles et laboratoires présents dans VGP (UVSQ, INRA, INRIA, HEC,...) et la CCI afin de profiter de leurs expériences.

#### À moyen terme

- Construire une résidence pour étudiants (UVSQ, ISIPCA, Architecture, Paysage, Beaux-Arts,...).

- Héberger le siège de l'UVSQ dans un nouveau bâtiment offrant plus de place et plus conforme au niveau d'excellence de l'université, afin d'éviter que ce siège ne déménage vers Saint-Quentin-en-Yvelines ou Saint-Germain-en-Laye.

- Utiliser les réserves foncières de VGP pour construire des bâtiments permettant l'agrandissement de l'ISIPCA et pour mettre en valeur des entités comme Mov'eTec, Fondata et Patrima.

#### A long terme

Afin de mettre en œuvre concrètement la synergie entre le domaine universitaire et le tissu économique nous proposons la création d'une entité spécifique chargée d'en être le " moteur ". En attendant qu'une telle entité couvre le niveau départemental, territoire couvert par l'UVSQ et la CCIV, nous suggérons qu'elle soit créée en premier et en urgence dans VGP.

Cette entité, qui pourrait s'appeler "Développement de la connaissance et de l'économie", serait composée de spécialistes universitaires, d'ingénieurs, de gestionnaires et de représentants du monde économique, sociétal, culturel et associatif. Elle établirait la liste de l'ensemble des établissements universitaires, de recherche, industriels, sociaux et culturels de VGP, mettrait en place une information sur les laboratoires et se fixerait comme objectif d'inciter des actions, par exemple dans les domaines suivants :

- Circulation et transports (personnes de tous âges,

### LISTE DES PRINCIPAUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE SUR LE TERRITOIRE DE VGP

#### Versailles :

- Université de Versailles-St-Quentin et ses laboratoires (UVSQ),
- École d'Architecture (ENSA-V),
- École des Beaux-Arts (EBA),
- Institut Supérieur International du Parfum et de la Cosmétique (ISIPCA),
- École Nationale Supérieure du Paysage (ENSP),
- École d'Art Mural de Versailles (EAM-V),
- École Européenne d'Intelligence Économique (EEIE),
- Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI),
- Institut de Formation Sociale des Yvelines,
- École Départementale de Puériculture (IFSY-EDP),
- BTS des lycées Marie Curie, Jules Ferry, N-D du Grandchamp et de l'institut Jean-Baptiste Say,
- Classes préparatoires des lycées Hoche, La Bruyère, Ste Geneviève, N-D du Grandchamp,
- Conservatoire National des Arts et Métiers (Cnam),
- Institut National de la Recherche Agronomique (INRA),
- Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR), résultant de la fusion, au 1.1.2011, de l'INRETS et du LCPC.

#### Buc :

- Centre privé de recherche-développement : GE Medical Systems

#### Rennemoulin :

- Institut Pasteur : ferme expérimentale

#### Rocquencourt :

- Institut National de Recherche en Informatique et Automatique (INRIA),
- Centre technique des pompiers de Paris

#### Saint-Cyr :

- Classes préparatoires du lycée militaire Saint-Cyr,

#### Institut AéroTechnique (IAT) du CNAM

#### Toussus-le-Noble :

- Écoles de Formation des Pilotes Professionnels

#### Jouy-en-Josas :

- Institut National de la Recherche Agronomique (INRA),
- École des Hautes Études Commerciales (HEC),
- Campus Thalès (Université d'entreprise),
- École de l'Environnement et du Cadre de Vie (TECOMAH)

#### Vélizy :

- Institut des Sciences et Techniques des Yvelines (ISTY),
- Institut Universitaire de technologie (IUT),
- Centres privés de recherche-développement : Alcatel-Lucent, PSA-Citroën, Dassault Systems, EADS, Bouygues Telecom, Messier, Bugatti-Dowty, Thalès, GE Healthcare, etc ...

valides et invalides), sécurité routière, avec IFSTTAR, INRIA, ... et collectivités locales.

- Qualité de l'habitat durable (énergie, isolation, ...), en particulier pour les maisons anciennes l'habitat collectif et les bâtiments publics (gares, hôpitaux, écoles, ...).

- Utilisation de nouvelles sources d'énergies pour l'habitat et pour les acteurs économiques (solaire, géothermie, forêts, ...). Un exemple : le partenariat de performance énergétique signé en 2011 entre UVSQ et Cofely GDF SUEZ.

- Nouvelles méthodes de collecte et de recyclage des matériaux et des déchets, plus particulièrement ceux qui sont produits localement.

- Alimentation et santé, à tous âges, adaptées aux faibles revenus, lutte contre l'obésité des enfants et des adultes, aide à la gériatrie.

- Intégration dans la société, lutte contre l'exclusion, alphabétisation (lecture, écriture, informatique, ...), formation aux nouvelles technologies, accueil de classes, information sur les métiers de l'enseignement et de la recherche au XXI<sup>e</sup> siècle.

- Informatisation de l'agglomération :

#### Qu'est-ce qu'un PRES ?

Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) sont des regroupements d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche français permettant aux universités, grandes écoles et organismes de recherche, de mettre en cohérence leurs différents dispositifs et de mutualiser leurs activités et leurs moyens.

Objectifs : proposer une offre de recherche et de formation plus cohérente, plus lisible et mieux adaptée aux besoins des territoires, créer des entités plus visibles, en particulier du point de vue des classements internationaux. Début 2011, on comptait 21 PRES.

#### PRES "Université Paris Grand Ouest"

Le conseil d'administration de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) a voté, le 27 septembre 2011, les statuts du PRES qu'elle fonde avec l'université de Cergy-Pontoise (UCP). Ces mêmes statuts avaient été adoptés, le 13 septembre dernier, par le conseil d'administration de l'UCP. Les deux universités fondatrices ont opté pour la forme juridique de l'EPCS (Établissement Public de Coopération Scientifique).

Ce PRES aura pour nom : " Université Paris Grand Ouest " (UPGO). D'autres établissements du supérieur devraient voter ces statuts en CA, pour devenir membres associés, comme l'a déjà fait, depuis le 16 septembre 2011, l'École d'architecture de Versailles (ENSAV). L'École d'Arts de Paris-Cergy (ENSAPC) ainsi que l'École du paysage de Versailles (ENSPV)

douivent aussi les voter prochainement. Ces trois écoles constitueront à terme, au sein du PRES, un institut de la création. Des écoles d'ingénieurs souhaitent également rejoindre le PRES : l'ESTACA, le collégium Île-de-France (EISTI, ENSEA, SUPMECA) ainsi qu'un organisme de recherche l'IFSTTAR (Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux). ??Des groupes de travail, associant les universités fondatrices ainsi que les établissements associés, devraient être mis en place dans les prochaines semaines.

Source : <http://www.educpros.fr>

#### Fondaterra : Fondation Européenne pour des Territoires Durables

Fondaterra, créée en septembre 2004 sous la forme d'une association loi de 1901, est depuis le 16 avril 2009 une Fondation partenaire de l'Université de Versailles Saint-Quentin et des groupes industriels EDF, GDF SUEZ et Vinci Construction. Elle constitue un pôle d'excellence thématique sur le Développement Durable des Territoires ::

- Gouvernance collective des projets de développement des territoires.
- Enjeux des changements écologiques pour les territoires .
- Ville et aménagement durable.

#### Fondation Move'oTec

L'objectif de la fondation Mov'eOtec, créée le 13 mai 2010, est de soutenir, par une coopération interdisciplinaire étroite, les activités de recherche scientifique fondamentale et appliquée en matière de solutions durables relatives à la question des transports respectueux de l'homme et de son environnement. Priorité est donnée à l'émergence de "véhicules propres, durables, communicants et accessibles", à des coûts attractifs pour qu'ils puissent de ce fait bénéficier à tous, et aux systèmes de mobilité durable. Sont membres fondateurs : l'UVSQ, l'IFIP, l'IFSTTAR, l'ESIGELEC, l'ESTACA, RENAULT, PEUGEOT, VALEO, SAFRAN et le CETIM. Mov'eOtec est porteur du projet d'institut du Véhicule Décarboné Communicant et de sa mobilité (VeDeCoM) qui a été présenté en 2011 pour servir les objectifs de la fondation. Trois thématiques principales ont été mises en avant :

- Les véhicules décarbonés et les technologies associées,
  - La connectivité et la multimodalité (coopération entre le véhicule et son environnement et nouveaux services),
  - Le bien-être et la sécurité des passagers..
- L'institut VeDeCoM, s'il est retenu, devrait être situé "au cœur de la Vallée de l'Automobile ", sur le site de Satory, quartier sud-ouest de Versailles et devrait accueillir 300 chercheurs en trois ans. Ce projet est

soutenu par Mov'eo, pôle de compétitivité mondial en R&D Automobile et Transports publics, et par les collectivités territoriales (Conseil Général des Yvelines, CCIV,...).

### Laboratoires d'excellence (Labex) Patrima

Patrima est un projet patrimonial fédératif sur l'Île-de-France, démarré au printemps 2011. Conduit par les universités de Cergy-Pontoise et de Versailles Saint-Quentin, il réunit de nombreux laboratoires d'Île-de-France qui impliquent les métiers et les techniques de l'analyse, de la conservation et de la restauration des œuvres d'art. Il vise à rassembler sciences de l'homme et sciences exactes au sein de la Fondation des sciences du patrimoine. En dehors des Universités de Versailles Saint Quentin et de Cergy Pontoise, réunies dans le PRES Université Paris Grand Ouest, sont membres fondateurs de ce labex :

- Archives Nationales
- Bibliothèque nationale de France (BNF)
- Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF)
- Centre de recherche sur la conservation des collections (CRCC) - CNRS
- Château de Versailles - Centre de recherche du Château de Versailles (CRCV)
- École nationale Supérieure d'architecture de Versailles (ENSAV)
- Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens (IPANEMA)
- Laboratoire archéo-matériaux et prévision de l'altération (LAPA) - CEA et CNRS
- Laboratoire d'études des techniques et instruments d'analyse moléculaire (LETIAM) - Université Paris-Sud Laboratoire de recherche des Monuments historiques (LRMH)
- Musée du Louvre

Compte tenu de la participation d'institutions associées comme le Domaine de Versailles, le Musée Brâny, la Cité de la Musique, le Musée National de Port-Royal des Champs et le Musée Rodin, les effets du projet dans le domaine de l'analyse, de la conservation et de la restauration des items patrimoniaux devraient être très visibles dans des lieux très largement fréquentés. Patrima devrait évoluer vers un statut de fondation partenariale.

#### Quelques liens sur internet

UVSQ : <http://www.uvsq.fr>

FONDATERRA : <http://www.fondaterra.com>  
MOVEOTEC : [www.fondation-moveotec.com](http://www.fondation-moveotec.com)

PATRIMA : <http://www.patrima.org>

CCIV : <http://www.versailles.cci.fr>

CROUS : <http://www.crous-versailles.fr>

VERSAILLES GRAND PARC :

<http://www.versaillesgrandparc.fr>

- enseignement et utilisation de l'informatique dans les écoles, en particulier pour les enfants en difficulté.

- sécurité et protection informatique des données privées et publiques et des logiciels, en particulier protection contre les attaques informatiques et protection des enfants et de la vie privée. Mais aussi pérennisation des supports contenant ces données.

- câblage de VGP avec des services en ligne efficaces, interactifs, accessibles à tous niveaux de connaissance et tournés vers les citoyens, en particulier les plus faibles.

**Pour valoriser ces actions, nous suggérons la tenue d'un congrès international tous les 3 ans sur le thème du développement durable dans la Ville**, congrès avec un volet tourné vers les collectivités territoriales qui présenteraient leurs dernières réalisations et leurs projets (collectivités françaises, européennes et internationales) et un deuxième volet entièrement scientifique sous la responsabilité de l'université (avec, classiquement, comités de programme et de sélection internationaux). Le palais des congrès devrait éventuellement être rénové pour offrir les services nécessaires : un amphithéâtre pour les présentations et de nombreuses petites salles de travail et d'échanges, équipées d'Internet et de Wifi.

Enfin le potentiel de recherche et d'enseignements supérieurs et techniques pourrait également être utilisé pour mettre en place une véritable politique d'accueil et d'accompagnement d'entreprises (création, suivi, recyclage et formation permanente des personnels).

### Logements sociaux : vers un nouveau souffle avec Versailles Grand Parc ?

Les familles, y compris celles issues des classes moyennes, pourront-elles continuer à vivre à Versailles ? Devront-elles solliciter des logements sociaux ou quitter Versailles si ces derniers sont en nombre insuffisant ? En effet, se loger est devenu une source d'inquiétude croissante pour certains Versaillais : la hausse continue du coût des logements (achat et location), largement supérieure au taux d'inflation, conduit un nombre de plus en plus élevé de Versaillais à être éligibles aux logements sociaux. Mais la rareté du foncier à Versailles rend plus aigüe la construction de logements, en particulier sociaux, et problématique l'expansion démographique.

Nous tentons ci-dessous d'éclairer le processus, infiniment complexe, de financement et de construction, de droits de réservation et de modalités d'attribution des logements sociaux.

Des bailleurs spécialisés sont chargés de construire et de gérer ces logements :

. les O.P.H. Offices Publics de l'Habitat, par exemple Versailles Habitat, office municipal.

. les E.S.H. Entreprises Sociales pour l'Habitat, organismes privés avec parts détenus par des actionnaires, en général des entreprises désirant loger leurs collaborateurs.

Ces bailleurs sont sollicités par l'Etat, le département, les communes, les communautés d'agglomération et les organismes " Action Logement " pour concrétiser des opérations immobilières, suivant un Plan Local de l'Habitat (PLH) propre à Versailles Grand Parc selon la délégation reçue des communes.

*Les organismes "Action logement" ("1% logement" jusqu'en 2009) récupère une taxe (réduite à 0,45% de la masse salariale depuis 1992) dans les entreprises de plus de 20 salariés. Celles-ci versent en outre 0,50% de leur masse salariale au FNAL qui finance entre autres l'APL (aide personnalisée au logement, soit en tout 0,95%)*

Ce PLH est élaboré dans le cadre fixé, au niveau de la Région Ile-de-France, par le Préfet de Région et en concertation avec les communautés d'agglomération ou de communes, par le plan de Territorialisation de l'Offre de Logements (T.O.L.).

Dans le PLH 2006-2011 les objectifs s'élevaient :

- pour VGP à 900 logements/an pendant 6 ans, dont 295 logements sociaux/an. Fin 2011 l'objectif de 295 logements sociaux/an n'a pas été atteint.
- pour Versailles les chiffres correspondants étaient de 285 logements/an dont 105 logements sociaux/an.

**Pour la période 2012-2017, l'objectif de 70 000 logements a été fixé pour la Région Ile-de-France** à répartir dans chaque bassin de territorialisation. Pour Versailles Grand Parc étendu (i.e. avec Bailly, Noisy-le-Roi, Rennemoulin), l'objectif est de 1867 logements neufs/an (y compris logements sociaux). La répartition des logements à l'intérieur de VGP et l'objectif de logements sociaux seront précisés par VGP puis validés par le Préfet de Région en juin 2012. VGP a proposé, pour les 11 communes présentes en 2010, 10000 logements totaux + 500, à condition que l'Etat libère pour ces derniers du terrain, notamment à Satory. Le complément à 1867 (soit 367) correspond aux communes de Bailly et Noisy-le-Roi, astreintes à la loi SRU.

Il faut distinguer la construction conduisant le bailleur à devenir gestionnaire d'un ensemble immobilier et les droits d'attribution, liés aux contributions du financement, affectés à chaque réservataire (Ville, Préfecture, Armée, ...)

## 1 - Financement et construction des logements sociaux

Le bailleur bénéficie de 3 sources de financement pour son opération immobilière :

### 1.1 - un emprunt auprès de la CDC (Caisse des

Dépôts) pour 60% environ du coût de l'opération avec des taux sur 50 ans compris entre 3 et 4%, variables en fonction du taux du livret A et de la catégorie de logements sociaux (plus le logement est " social ", plus le taux est bas).

*[Les logements sociaux se divisent en trois catégories : PLS (anciens PLI) locatif social pour classes moyennes ; PLUS (anciens PLA) locatif à usage social ; PLAI (anciens PLATS) locatif aidé d'intégration]*

La ville d'implantation garantit 20% de ces prêts.

### 1.2 - des subventions, de l'ordre de 20 à 25% de l'opération, assurées par :

#### - l'Etat

Ces subventions au logement social sont variables suivant les lois de finances : 8 000 à 12 000 euros/logement, avec une baisse prévue en 2012. Par ailleurs des subventions indirectes sont accordées :

- . exonérations de charges foncières pendant 25 ans
- . paiement de l'APL aux locataires
- . TVA de 5,5%, mais devant passer à 7% au 1er semestre 2012

#### - les Collectivités locales

**Département** : Dans le cadre du Plan Local de l'Habitat (PLH), les **CDOR** (Contrat de Développement de l'Offre Résidentielle), négociés avec des villes ou des agglomérations, financent des logements (privés ou sociaux). Le montant des subventions est variable suivant les CDOR et le type de logements. Le département a signé un CDOR avec VGP fin 2007 pour la période 2008-2013 en vue de la construction de 4914 logements dont 1591 logements sociaux : fin 2010 517 logements sociaux ont été livrés ; si les 548 prévus en 2011 sont achevés, la livraison globale pour la période sera de 1065, soit un taux de réalisation de 67%.

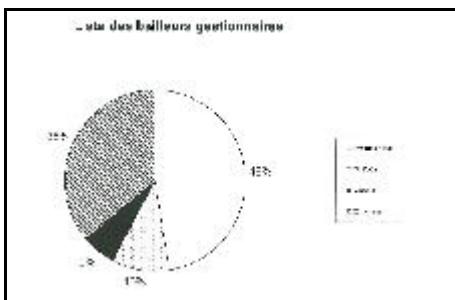
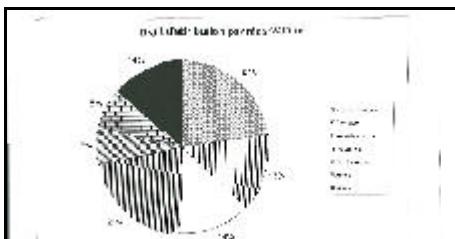
Le Conseil général s'est engagé à verser une subvention de 7,9 M€ (dont 3,7 versés fin 2007) correspondant aux surcharges foncières (surcoût dû à la rareté du foncier). VGP a décidé d'affecter cette somme uniquement aux logements sociaux PLAI et PLUS suivant une subvention forfaitaire de 4500 euros/logement. Pour les logements étudiants (inclus dans les logements sociaux) le CDOR verse 10000 euros/logement.

**- Intercommunalité (VGP)** : celle-ci négocie et répartit les subventions du CDOR (4500 euros/logement PLAI et PLUS) dans chaque commune. Elle accorde en plus sur son propre budget une subvention comprise entre 2500 et 15000 euros/logement (selon le type de logement et ses caractéristiques) pour tout logement social (y compris les PLS), également pour payer les surcharges foncières.

- Communes** : chaque ville garantit 20% des emprunts effectués par le bailleur et a toute liberté pour les subventions (surcharges foncières et aides directes). La ville de Versailles est engagée à hauteur de 96 M€ en garantie d'emprunts pour le logement social (budget 2012) et elle subventionne les surcharges foncières : de 2007 à 2010 elle a versé 0,5 K€ en moyenne chaque année et la même somme a été provisionnée en 2011 et 2012.
- tions, les OPH pourraient chercher à vendre ces droits restants (20%).
- . Quant aux ESH mieux dotés en capital, ils conservent ces 50%.

### 1.3 - ses fonds propres : le complément de l'opération.

A Versailles 6500 logements sociaux sont gérés par les divers bailleurs suivant la répartition suivante :



## 2 - Droits de réservation des logements

Lors d'une opération immobilière engagée par les organismes de construction de logements sociaux, les droits de réservation de ces logements sont attribués en fonction du montant du financement de chaque partie (commune, Etat, bailleur, ...) :

- 20% pour la commune correspondant à la garantie de prêt accordée par celle-ci.

- 30% pour la Préfecture : 5% pour les fonctionnaires et 25% pour les mal-logés.

- 50% restants :

Pour les OPH : moins pourvus en capital, ils vendent environ 30% de ces droits aux collecteurs du 1% ou aux communes n'ayant pas leur contingent SRU et réservent les derniers 20% pour la commune dont ils sont les mandataires (i.e. pour Versailles dans le cas de Versailles Habitat) mais, en raison de l'accroissement du prix du foncier et de la baisse des subven-

tions, les OPH pourraient chercher à vendre ces droits restants (20%).

A Versailles, sur les 6500 logements sociaux, les droits de réservation à la disposition de la ville de Versailles sont au maximum de 2500 logements (Ville de Versailles + Versailles Habitat). Pour les Versaillais il faut ajouter les 850 droits de réservation de la Préfecture spécifiques aux mal-logés.

| année | Résidences principales | Logements aidés | % manquants |
|-------|------------------------|-----------------|-------------|
| 2001  | 37675                  | 6003            | 15.93       |
| 2002  | 37679                  | 6023            | 15.99       |
| 2003  | 37824                  | 6050            | 16.00       |
| 2004  | 37937                  | 6121            | 16.13       |
| 2005  | 37680                  | 6172            | 16.38       |
| 2006  | 37326                  | 6253            | 16.75       |
| 2007  | 37053                  | 6286            | 16.96       |
| 2008  | 36837                  | 6366            | 17.28       |
| 2009  | 37087                  | 6436            | 17.35       |
| 2010p | 37333                  | 6470            | 17.33       |
| 2011  | 37317                  | 6574            | 17.62       |

Source : direction de l'urbanisme; p=provisoire

En pratique, sur ses 2500 logements réservés, la mairie dispose de 30 à 50 logements vacants chaque année, auxquels il faut ajouter les logements nouvellement construits ou réhabilités. Depuis le 1er avril 2011, date de la création d'un fichier unique des demandeurs de logements sociaux pour l'ensemble de la Région Ile-de-France, le nombre de demandeurs a augmenté de 2000 à 3000, mais celui des demandeurs réellement intéressés par Versailles est probablement inférieur ; mais il reste environ 40 fois plus élevé que les disponibilités.

Les chambres pour étudiants, lorsqu'elles ne sont pas incluses dans une résidence privée pour étudiants, sont désormais comptabilisées dans les logements sociaux.

## 3 - Modalités d'attribution des logements aux demandeurs

Quand un bailleur propose un logement (neuf ou libéré) à un réservataire (Préfecture, Ministère, Commune, Organisme de " Action Logement ", ...), celui-ci propose 3 candidats (en pratique la Préfecture et les Ministères n'en proposent qu'un) parmi sa liste d'attente selon ses propres critères sociaux. Chaque mois, chez le bailleur, une commission choisit un demandeur parmi ces 3. Pour chaque demandeur de logement il est donc utile de s'adresser à sa mairie et aussi à la Préfecture qui dispose de ses propres droits de réservation ; pour les autres bailleurs leurs droits de réservation (autre que la part communale) sont réservés aux entreprises cotisant au 1%.

## Conclusion

**En raison du faible taux de rotation des logements sociaux existants, la demande de ces logements, toujours en expansion, ne peut être satisfaite si les nouvelles constructions sont trop peu nombreuses.** Or, à Versailles, le foncier mobilisable pour la construction de logements est disponible en quantité importante à court terme seulement sur les terrains de l'ancienne caserne Pion et à long terme sur ceux de Satory, mais la disponibilité de ces derniers terrains est liée aux décisions incertaines de l'Etat. Pour les constructions de logements sociaux, l'incertitude est encore plus grande car les subventions correspondantes dépendent des décisions de l'Etat (en baisse malgré des objectifs en hausse), du département, de VGP et de la ville (pour celle-ci 0,5 M€/an de subvention, soit 0,33% du budget).

**Afin que le potentiel de logements sociaux devienne significatif à Versailles, une révision de la politique actuelle de la ville doit être envisagée suivant 2 axes :**

- densification du foncier existant.
- accélération de la mise à disposition des terrains de Satory Ouest.

**Si cette nouvelle politique n'est pas adoptée, il semble clair qu'un nouveau souffle pour la construction de logements sociaux ne peut être apporté qu'en utilisant les territoires des autres communes de VGP. Mais il serait alors nécessaire que VGP définisse sur le long terme une politique foncière et budgétaire pour la construction de ces logements ; sinon beaucoup de familles seront contraintes d'aller habiter à l'extérieur de l'agglomération.**

**accidents dont 273 victimes graves** (249 blessés graves et 24 morts dans les 6 jours de l'accident pour les premières années puis dans les 30 jours depuis 2005 (norme internationale alors adoptée par la France)

Tableau 1 - Bilan des accidents routiers à Versailles

| Année          | accidents | Blessés légers | Blessés graves | Morts |
|----------------|-----------|----------------|----------------|-------|
| 2000           | 248       | 270            | 32             | 1     |
| 2001           | 220       | 201            | 16             | 5     |
| 2002           | 176       | 178            | 22             | 1     |
| 2003           | 159       | 145            | 30             | 1     |
| 2004           | 147       | 151            | 34             | 0     |
| 2005           | 150       | 141            | 21             | 1     |
| 2006           | 141       | 135            | 29             | 1     |
| 2007           | 130       | 123            | 17             | 3     |
| 2008           | 124       | 106            | 11             | 2     |
| 2009           | 99        | 88             | 7              | 3     |
| 2010           | 142       | 60             | 17             | 2     |
| 2011           | 125       | 50             | 13             | 4     |
| Total (12 ans) | 1961      | 1648           | 249            | 24    |
| par année      | 163       | 137            | 21             | 2     |

Source : Commissariat central de Versailles

**En 2011, on assiste à une recrudescence des accidents mortels depuis 2007 avec 4 morts à Versailles cette année :**

- un jeune se tue en voiture avenue de Paris (16 juin) ;
- une dame fauchée par une auto rue de l'Ecole des Postes (30 juin)
- un motard tue une fillette de 12 ans et se tue devant le Lycée Hoche avenue de St-Cloud, un secteur où circulent 3500 enfants et adolescents de Hoche et des écoles Wapler, Trois Pommiers et St-Pierre (26 septembre).

Le bilan sur 12 années des victimes et des responsables (cause présumée indiquée par la police) s'établit comme suit (**Tableau 2**) :

- les piétons et les cyclistes sont victimes des accidents graves dans 47 % des cas alors qu'ils n'en sont la cause que dans 10% ; 7 % des victimes graves sont des piétons responsables de leur accident ;
- les deux roues motorisées sont victimes dans 43% des cas et responsables dans 24% ; 18% des victimes graves sont des deux roues responsables de leur accident ;
- les automobilistes sont victimes dans 10% des cas mais causent 61% des victimes graves (2/5 ème de piétons, 2/5 ème de deux roues motorisées).

**Les voiries concentrant le plus d'accidents sont reprises dans le tableau 3** ; pour comparer le danger de chacune d'entre elles malgré des longueurs diffé-

## Bilan sur douze années des accidents routiers à Versailles

Avec le relevé des accidents 2011 de l'Hôtel de Police, Essor de Versailles dispose maintenant de 12 années de statistiques pour la commune de Versailles avec leurs caractéristiques (jour, heure, lieu, piétons ou mobiles concernés, gravité corporelle et cause présumée). Les nombres d'accidents et de victimes sont repris dans le tableau 1. Comme nous l'avons déjà écrit, la baisse des accidents et des blessés légers est en partie le reflet de la baisse des effectifs de la police nationale qui ne reprend sur la main courante que les accidents où elle est intervenue ; par contre les statistiques de blessés graves et des morts est plus fiable.

**Nous disposons donc d'un fichier de près de 2000**

TABLEAU 1 - Quels sont les 273 morts ou blessés graves qui sont les responsables (cause présumée indiquée par la police) ?

| Les morts et les blessés graves morts                                   | des piétons  | des cyclistes | des conducteurs de 2 Roues motorisés | des automobilistes | Total      | %            |
|---|--------------|---------------|--------------------------------------|--------------------|------------|--------------|
| <b>Les responsables (1) sont :</b>                                      |              |               |                                      |                    |            |              |
| des piétons   | 59           |               |                                      |                    | 19         | 7 %          |
| des cyclistes   | 2            | 9             |                                      |                    | 2          | 3 %          |
| des deux roues motorisés  | 15           |               | 49                                   | 2                  | 67         | 24 %         |
| des automobilistes  | 64           | 12            | 88                                   | 35                 | 167        | 61 %         |
| des VUL   |              |               |                                      |                    | 2          | 1 %          |
| des autres : autres   | 8 dont 6 bus |               |                                      | 2                  | 10         | 4 %          |
| <b>TOTAL</b>  | <b>106</b>   | <b>19</b>     | <b>118</b>                           | <b>108</b>         | <b>273</b> | <b>100 %</b> |
| <small>(1) y compris accident dont la victime n'est responsable</small> |              |               |                                      |                    |            |              |

TABLEAU 2

« Densité » de blessés graves ou morts par voitures (y compris les camions) : 1 victime grave toutes les 2 minutes

| Voie                   | Longueur<br>mètres | Blessés graves | morts | Blessés graves<br>estimés | Une victime grave<br>toutes les 2 minutes |
|------------------------|--------------------|----------------|-------|---------------------------|---|
| Rue des Etats Généraux | 540                | 12             | 1     | 13                        | 42 toutes                                 |
| Ave de l'Europe        | 364                | 6              | 0     | 6                         | 44  |
| Rue de l'Orangerie     | 372                | 3              | 0     | 8                         | 47  |
| Ave du Gén de Gaulle   | 372                | 7              | 0     | 7                         | 53  |
| Ave de St-Cloud        | 1020               | 15             | 4     | 19                        | 54  |
| Rue de la Paroisse     | 876                | 12             | 1     | 13                        | 67  |
| Ave de Paris           | 2460               | 28             | 2     | 30                        | 82  |
| Rue du Mal De Lattre   | 504                | 5              | 1     | 6                         | 84  |
| Rue du Mal Foch        | 934                | 10             | 1     | 11                        | 89  |
| Rue des Réservoirs     | 396                | 2              | 2     | 4                         | 98  |
| Rue Joffre             | 630                | 6              | 0     | 6                         | 116                                       |
| RD 9 vers St-Cloud     | 3425               | 17             | 2     | 13                        | 253                                       |

TABLEAU 3

Les carrefours les plus dangereux

| carrefour   | Morts + blessés graves    |
|---|---------------------------|
| Parciale x St-Cloud x Montbauron                  | 5 morts et 1 blessé grave |
| RD 9 vers St-Cloud x Allée des Platanes           | 1 mort + 3 blessés graves |
| Etats Généraux x Nointel                          | 1 mort + 2 blessés graves |
| Paris x Meudon (au niveau du boulevard de l'Orne) | 1 mort et 1 blessé grave  |

rentes, le tableau dégage "la distance moyenne entre deux accidents" : se détachent dans l'ordre la rue des Etats Généraux, l'avenue de l'Europe, la rue de l'Orangerie, l'Avenue du Général de Gaulle et l'avenue de St-Cloud.

**Enfin le tableau 4 reprend les carrefours qui sont les plus dangereux d'où se détache le carrefour St-Cloud x Montbauron x Paroisse avec 5 morts et un blessé grave en 12 ans.**

## Démocratie locale à Versailles: toujours mieux associer les citoyens

Depuis sa création, ESSOR de Versailles s'est toujours

préoccupée de la qualité et de la fécondité de la démocratie locale sous toutes ses formes en analysant les pratiques et en faisant des propositions. Le sujet sera toujours d'actualité.

L'élection de l'équipe municipale et à travers elle du maire reste bien sûr l'acte central de la démocratie mais celle-ci ne peut pas se manifester seulement tous les 6 ans. De plus aujourd'hui, les minorités ne sont pas représentées au Conseil communautaire de Versailles Grand Parc (contrairement à la Communauté des Coteaux de Seine dont font partie La Celle St-Cloud et Bougival qui rejoindront VGP) mais ce sera la loi lors des prochaines municipales en 2014. En dehors des élections municipales, pour les citoyens (et leurs associations), la démocratie locale peut s'exprimer à travers :

- les conseils de quartier en premier lieu, rendus obligatoires par la loi démocratie de proximité
- les commissions ou groupes ad hoc
- les concertations autour des grands projets et les enquêtes publiques qui suivent
- les échanges directs avec l'équipe municipale et les autres décideurs (Conseil général, Versailles Grand Parc ou plus loin l'Etablissement Public du Plateau de Saclay...)

Dans tous les cas, le dernier mot revient aux détenteurs de la légitimité politique.

Le problème et l'ambition consistent à faire en sorte que ces lieux et ces moments ne soient pas là que pour servir de canaux à l'information descendante et qu'ils soient à minima de vrais lieux d'échange et mieux des lieux de proposition et de participation **voire encore mieux d'élaboration en commun**. Pour faire un parallèle, les pouvoirs du Parlement européen ont été petit à petit accrus à l'occasion des nombreux traités qui se sont succédés. On est passé de la procédure de consultation par le Conseil des ministres à la procédure de coopération puis à la procédure de co-décision où les deux institutions qui élaborent les décisions sont désormais à égalité.

### Quel bilan rapide aujourd'hui ?

- La Commission des circulations douces, dont Essor de Versailles a obtenu le maintien en 2008, fonctionne correctement : il y a de nombreux impératifs techniques mais les orientations sont en général partagées.

- Les récentes concertations et enquêtes publiques (PLU, pôle multimodal d'échange des Chantiers, Secteur sauvegardé, Plan local de déplacements...) ont pâti d'un calendrier trop tendu et d'une information insuffisante , parfois d'une organisation durant des vacances: dans ces démarches, on sait parfaitement qu'il y a "du retard à l'allumage " du côté du citoyen qui n'est pas toujours informé à temps , qui met du temps à cerner le sujet à travers des documents de plus en plus épais et techniques et qui doit être disponible aux heures de consultation et de réunions publiques. **On pourrait faire deux suggestions: une meilleure information lancée suffisamment à l'avance et une publication systématique sur internet** de toute la documentation (en la segmentant pour éviter des difficultés de consultation de fichiers trop lourds, souvent à cause de présentations inutilement sophistiquées).

- En ce qui concerne les échanges directs avec les élus, il n'y a guère de problème et les élus s'y prêtent avec facilité.

- Quant aux conseils de quartier, la municipalité considère qu'ils constituent l'organe normal et unique de la

concertation courante. Dans un numéro précédent, nous avions fait une analyse des conseils de quartier qui avait pu soulever quelques réactions. **Le fonctionnement des conseils -sans oublier leurs commissions internes - est bien variable d'un quartier à l'autre** et c'était le message d'alors. Bien entendu cela tient à la personnalité, à la compétence, à la disponibilité, à l'engagement, à l'expérience des participants de tout bord (présidence bien sûr mais aussi membres individuels et associations). Pas de palmarès ici. Nous avions suggéré des échanges entre conseils pour diffuser les meilleures pratiques (certaines réunions communes se font) voire un forum annuel. Tous les moyens pour améliorer les choses et éviter l'usure du temps sont bons.

**Signalons l'expérience en cours dans le quartier St-Louis où un groupe de membres et de leurs associations (dont Rssor de Versailles) ont proposé une démarche de réaménagement du quartier** qui leur semble manquer de la vitalité qu'on rencontre ailleurs (fermetures de commerces, absence de lieu central convivial notamment). Avec un peu de difficulté au début, une démarche commune avec la mairie se dessine à une échelle qui dépasse la rue ou la place. Nous souhaitons qu'elle aille à son terme.

- Autre démarche citoyenne, celle des associations locales de solidarité internationale , lancée par Essor de Versailles début 2009 et qui a abouti, après maints efforts, à une réunion en mairie fin 2010 puis, à l'initiative de Sesakinoufo), à une semaine de la solidarité fin 2011 à la maison de quartier de Porchefontaine. Les 7 associations attendent des suites fécondes.

Il faut cultiver sans relâche le vaste champ d'informations réciproques, d'échanges, de partages, de proposition et de travail en commun... éventuellement en multipliant la surface de ce champ. La démocratie locale sert aussi bien les citoyens que les élus dans l'orientation de la gestion de la Ville (la " polis " en grec) au sens noble du mot " politique ".

### Bilan de mi-mandat à Versailles

L'équipe municipale a présenté un " panorama à mi-parcours " dans le magazine de Versailles de septembre 2011. Ce panorama est particulièrement flatteur quant au fond et ampoulé dans la forme.

Notre analyse n'est pas exhaustive et ne compare pas systématiquement le programme de 2008, le panorama présenté et la réalité perçue : nous formulons le plus objectivement possible les remarques qui nous semblent les plus importantes, que viennent compléter les articles de ce numéro.

Le programme de 2008 faisait du développement éco-

- nomique la priorité pour permettre une politique sociale ambitieuse tout en limitant les impôts. Jusqu'à maintenant, les projets porteurs de développement n'ont pas vu le jour.
- Le projet des Chantiers -et c'est heureux- a été repensé : architecture, suppression du centre commercial et du cinéma multiplexe. Il revient moins cher de 20M€ à la Ville mais il a pris du retard et surtout il est sous la menace d'un contentieux ouvert par le promoteur Nexitix. Seuls les accès de la porte de Buc et le passage des étangs Gobert ont été ouverts. Seuls le début des travaux du pôle multimodal sont annoncés.
  - Le projet Pion commence à se débloquer avec l'achat des casernes par l'Etablissement Public foncier des Yvelines qui le revendra à la ville en terrain nu et dépollué.
- Après l'échec du transfert de Roland-Garros, les terrains des Mortemets et des Matelots, aujourd'hui des friches indignes du Château, sont reclassés, dans le PLU révisé, respectivement comme un espace paysager et comme un quartier tertiaire près de la gare et des espaces événementiels et sportifs respectant les contraintes du Château avec préservation des espaces naturels.
- Quant à Satory, les études se succèdent depuis dix ans sans avancée significative en raison de la nécessaire dépollution et du manque de volonté politique de tous les acteurs bien que ce soit le deuxième pôle de développement de l'Opération d'intérêt national OIN de Paris Saclay.
- Pour la friche Richaud, la Ville a trouvé une vocation de logements majoritairement hauts de gamme mais au prix de la privatisation d'un patrimoine historique. La ville y gagne cependant des logements sociaux , des jardins et un lieu d'exposition.
- MoveoTec, Fondation rassemblant de grosses entreprises comme Renault, Peugeot ou Valeo et l'Université de Versailles, porte le gros projet de recherche VeDeCom (Véhicule Décarboné Communicant) d'un coût d'environ 450M€ (dont plus de 50% pour les entreprises) : après plusieurs négociations en deux ans, on espère que l'Etat retiendra le projet et le subventionnera en 2012. Le rôle qu'y jouent Versailles ou VGP y est marginal (avant son installation possible à Satory).
- " Le Vivant et La Ville " est l'avatar du projet de pôle de compétitivité qui associait la ville mais qui n'a pas été retenu. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une " grappe d'entreprises", des PME qui cherchent à monter ensemble des projets et à en assurer le bouclage financier grâce aux subventions de recherche. La démarche ne fait que commencer
- L'arrivée de l'entreprise Blizzard est bienvenue
  - La " Cour des Senteurs " est un beau projet qui devrait débuter rapidement
- En l'absence d'investissements dans des grosses opérations, la dette n'augmente pas et les impôts sont contenus mais certaines dépenses sont reportées, avec les délégations correspondantes, sur les compêtes de VGP et sur les impôts intercommunaux qui, eux, augmentent sensiblement.
- Le passage en Communauté d'agglomération s'est bien passé notamment en ce qui concerne le changement de la représentation des communes et Versailles a réussi à faire adopter comme projets communautaires notamment les coûteuses écoles de musique et la pépinière d'entreprises de Moser à la réussite encore incertaine.
- La Ville a soutenu le tourisme et les commerces locaux mais le bilan net des créations et des fermetures est inconnu pour ces derniers.
- En matière sociale, l'engagement pour les logements sociaux est maintenu mais il ne faudrait pas se limiter à des logements étudiants plus faciles à réaliser au détriment des logements familiaux même si les premiers manquent beaucoup (1 logement étudiant = 1 appartement familial dans le bilan des logements sociaux). Pour les crèches, le déficit de places augmente et la ville se décharge sur les crèches privées qui ne sont pas accessibles à tous.
- L'effort architectural est très appréciable mais il ne faudrait pas qu'il grève les budgets. Le développement culturel est aussi très apprécié. Architecture et culture tiennent d'ailleurs une place très importante dans le panorama. Regrettions encore que les tarifs de l'Université Inter-Ages soient les seuls tarifs municipaux sans modulation selon les ressources alors même que le service est bénéficiaire.
- La prise en compte de l'environnement est notable (Zéro phyto, nouveaux jardins, troisième fleur attribuée à la ville).
- Les circulations douces ont connu un développement important (restauration de certains trottoirs, pistes et doubles sens cyclables, zones 30...) et la commission extra-municipale marche bien.
- L'information a considérablement augmenté sous toutes ses formes pour mettre en exergue les actions de la municipalité comme en témoigne le panorama de mandat. Enfin les conseils de quartier fonctionnent plus ou moins bien selon les quartiers mais l'information descendante y est encore prépondérante et le panorama les considère d'ailleurs comme un des canaux d'information.

Globalement le panorama s'étale sur 56 pages (y compris la couverture et l'éditorial du maire), soit 61% des pages du numéro et l'équivalent d'un numéro normal. Le "parti pris" d'utiliser l'image -environ 200- amplifie les messages car on sait le poids de l'iconographie. Certains projets sont représentés plusieurs fois sous des angles différents : Richaud 4 fois, la Cour des Senteurs 3 fois et le passage Gobert 2 fois ; d'autres pas du tout (Pion, Satory, Matelots et Mortemets). Les images présentent des réalisations effectives (gymnase Richard Mique), des projets en cours (Richaud) et des projets potentiels (Satory).

commerce de proximité, propriété...). Enfin certains travaux sont des travaux d'entretien courant ou de gros entretien (équipements sportifs ...) qui relèvent des missions habituelles d'une Ville.

### **File des étrangers, coupe-file des cartes grises**

Toutes les Nouvelles a publié le 16 novembre dernier un article qui titrait " Carte grise : finie la queue à la Préfecture ! ". Et le 14 décembre un autre " File des sans-papiers : la préfecture promet un mieux " qui suivait d'autres articles sur la file des étrangers : " les longues files d'attente reprennent " (le 15 septembre 2010) ou " Titres de séjour : Cette file d'attente fait honte " (le 13 octobre 2010)...

Oui, le rapprochement fait ressortir les conditions scandaleuses d'accueil des étrangers à la préfecture, acceptées ou ignorées par certains ou dénoncées par d'autres. Essor de Versailles en parle ici pour la quatrième fois depuis janvier 2009.

La file des étrangers se forme dès la veille vers 21h et certains passent la nuit pour une ouverture des portes à 8h30. Deux concessions. Désormais on ne ren-



tre plus au compte-goutte et la longue file se reforme à l'intérieur, ce qui permet aussi de "cacher" l'inacceptable aux passants nombreux à cette heure. Et puis quand il fait trop froid (?), les portes devraient ouvrir vers 6h30.

Un observatoire a été créé par les associations qui se préoccupent des étrangers avec des comptages réguliers le soir, la nuit, au petit matin et à l'ouverture. En moyenne une centaine de personnes au lieu de 250 il y a un an. En effet pour résorber les 10 000 (!) dossiers en attente - souffrance serait le terme exact aux deux sens de ce mot - les dossiers de régularisations déposés sont traités de plus en plus froidement et aboutissent de plus en plus souvent à des OQTF avec IRTF, c'est-à-dire dans le jargon des "arrêtés préfectoraux d'obligation de quitter le territoire français avec interdiction de retour sur le territoire français".

Cinq familles menacées d'éclatement pour des enfants- français car nés en France- régulièrement inscrits dans les écoles du Chesnay et deux élèves de Versailles qui ont eu le tort d'atteindre l'âge de la majorité et qui d'élèves régulièrement inscrits sont devenus des adultes expulsables en cours d'année scolaire. Les recours sont jugés par le tribunal administratif de Versailles et les associations aident à la constitution des dossiers en liaison avec les avocats c'est ainsi que la première famille du Chesnay a eu gain de cause.

Toutes les associations d'Ile-de-France ont organisé des manifestations devant toutes les préfectures dans la semaine du 5 au 10 décembre sur le thème " Assez d'atteintes aux droits et à la dignité des personnes dans les préfectures ; agissons ensemble ! ". L'appel à manifester le 7 à Versailles a été soutenu par une quarantaine d'associations et 32 élus dont deux sénateurs et une députée. 250 personnes étaient présentes qui ont servi le petit déjeuner et recueilli les témoignages des étrangers.

Une rencontre d'une heure et demie a suivi avec le Secrétaire général de la Préfecture pour passer en revue les procédures pratiquées. Quelques promesses de réparation des dysfonctionnements avec un " téléphone rouge " pour des cas urgents mais aussi beaucoup de constats d'impuissance.

### Le domaine de Versailles va construire des logements sociaux !

L'Établissement public du château, du musée et du domaine de Versailles (EPV) s'apprête à lancer une consultation, sous forme de concession de travaux, en vue de sélectionner un **partenaire bailleur social pour le site de l'ancienne gendarmerie de Chèvreloup, situé sur le domaine national de Versailles.**

Le partenaire bénéficiera d'un bail emphytéotique administratif désormais accessible à l'État et à ses Établissements publics en matière de logement social.

Le site de l'ancienne gendarmerie de Chèvreloup, propriété de l'État affectée au Ministère de la Culture et remise en dotation à l'Établissement Public du château, du musée et du domaine national de Versailles en 2001 est un secteur, d'une **superficie de 11 465 m<sup>2</sup>, situé à l'extrémité Ouest de la commune de Rocquencourt**. En limite de l'arboréto de Chèvreloup, cette parcelle fait partie du site classé de la Plaine de Versailles (décret du 7 juillet 2000) et est aussi classé Monuments Historiques.

Au XVIIe siècle une ferme était implantée sur ce site. À partir de 1870, elle devient une brigade de gendarmerie à cheval puis, en 1936, une gendarmerie départementale. La caserne a été occupée jusqu'en 1970, avant d'être définitivement désaffectée. Cet édifice était constitué d'une cour intérieure comportant des écuries. Ces bâtiments annexes sont maintenant très dégradés et ne pourront être restaurés.

Le bailleur aura la charge de réaliser un programme de **travaux de restauration, d'aménagement de cette ancienne gendarmerie et de construction neuve** sur ce site appartenant à l'EPV, afin d'aboutir à la création d'une cinquantaine de logements sociaux. L'Établissement veillera à ce que ces programmes soient menés dans le respect des exigences patrimoniales et environnementales du site.

Ce partenariat souhaité par l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles aura un double intérêt : permettre la restauration et la réhabilitation d'un bâtiment classé, aujourd'hui dans un état extrêmement dégradé, mais aussi de créer une **offre supplémentaire de logements sociaux pour la ville de Rocquencourt et participer à l'effort national en ce domaine.**

"source "Nouvelles de Versailles"

### Versailles Solidarité Internationale se met en marche

A la suite de notre enquête sur les associations versaillaises de solidarité internationale et de la rencontre organisée sous l'égide de la Ville en décembre 2010, sept d'entre elles ( à l'initiative de Sesakinoufo ) ont décidé de se regrouper dans un collectif " Versailles Solidarité Internationale ".

L'objet de ce collectif est de promouvoir et de faire connaître les actions de solidarité internationale, d'organiser des échanges, de mutualiser des moyens, de rechercher des financements auprès d'entreprises ou de collectivités en ayant une assise plus large....

### Versailles Solidarité Internationale

| Association                        | Pays                             | Objectifs et actions   |
|------------------------------------|----------------------------------|--|
| <b>Sesakinoufo</b>                 | Burkina Faso                     | Soutenir des actions dans le domaine de l'éducation (parrainage d'enfants et colonies de vacances à Ouagadougou, travaux d'aménagement d'un lycée à Kankalaba)                           |
| <b>Orion</b>                       | Niger                            | Aider les populations touareg de la plaine de l'Azawak (écoles, équipements de santé, forage de puits, développement de l'artisanat..)   |
| <b>Versailles Afrique</b>          | République démocratique du Congo | Financer la construction et l'équipement d'écoles, des bourses scolaires, soutenir le développement agricole dans la province du Katanga   |
| <b>Fernand Prévost</b>             | Madagascar                       | Participer à l'aménagement d'établissements scolaires en envoyant des jeunes sur place chaque été  |
| <b>SIPAR</b>                       | Cambodge                         | Lutter contre l'illettrisme en créant des bibliothèques scolaires, en faisant circuler des bibliobus, en formant des bibliothécaires, en éditant des livres pour la jeunesse en khmer... |
| <b>Enfance Partenariat Vietnam</b> | Vietnam                          | Aider des enfants en difficulté, malades ou handicapés (aménagement d'orphelinats, suivi médical, aide d'urgence, formation professionnelle...)  |
| <b>MOVAMALI</b>                    | Géorgie                          | Aider des enfants en difficulté (aménagement d'orphelinats, aide alimentaire, soutien scolaire...)   |

La première action de ce collectif a été de participer à la semaine de la solidarité internationale qui se tient chaque année au mois de novembre 2011.

Une exposition a été montée à la maison de quartier de Porchefontaine présentant l'activité des sept associations .Cette exposition ouverte pendant une semaine, du 12 au 19 novembre, a été vue par de nombreux visiteurs, notamment les scolaires du quartier.

Puis le vendredi 18 novembre, une soirée échanges animée par nous sur le thème " Jeunes, pourquoi s'investir ? " a permis d'entendre le témoignage de plusieurs jeunes partis en séjours humanitaires dans des pays du sud :

- une jeune femme enseignante qui a fait 4 séjours au Burkina Faso pour animer des colonies de vacances et participer à des travaux d'entretien dans une école
- un couple de jeunes professionnels parti au Mali

pendant 10 mois apprendre à des paysans à développer l'apiculture

- deux élèves du foyer Fernand Prévost qui sont allés à Madagascar participer à des travaux d'entretien dans une école

- deux étudiantes qui sont allées s'occuper d'enfants dans un orphelinat au Vietnam.

Aucun n'est revenu indemne de ces séjours qui ont leur ont fait découvrir des cultures différentes et les difficultés que rencontrent ces pays. Tous ont fait état de leur volonté de poursuivre leur engagement là bas mais aussi ici.

Près de cent personnes assistaient à cette soirée dont la moitié de jeunes. Trop peu sans doute.

Mais " Versailles Solidarité Internationale " a bien l'intention de poursuivre ses actions.

## Associations locales de solidarité internationale de Versailles Grand Parc

| VGP (12 communes)      | 29 associations                         | Pays d'action (plus de 16)       |
|------------------------|---|----------------------------------|
| Bailly et Noisy le Roi | Amitié Bailly-Noisy le Roi/Nakalbo      | Burkina Faso                     |
| Bièvres                | Arpana France                           | Inde                             |
| Bonjival               | Bièvres Solidarités                     | Burkina Faso                     |
| Buc                    | Tchuya amitié Mali                      | Mali                             |
| Fontenay-le Fleury     | Buc Tiers Monde                         | Burkina Faso, Mali.              |
| La Celle-Saint-Cloud   | Egui Echanges culturels avec le Bénin   | Bénin                            |
|                        | Burkina Solidarité                      | Burkina Faso                     |
|                        | Egalité                                 | commerce équitable               |
|                        | Honduras Fraternité                     | Honduras                         |
| Le Chesnay             | Pousse de bambou IDE                    | Vietnam                          |
|                        | Mafongo Humanity                        | Cameroun                         |
|                        | Partage au Bénin                        | Réunion                          |
|                        | Enfance Meurtie                         | Sénégal, Niger, Colombie, France |
| Rocquencourt           | Le soutien des enfants de Vriddhachalam | Inde                             |
| Saint-Cyr l'Ecole      | MIKWABO                                 | Bénin                            |
| Versaille              | SIPAR                                   | Cambodge                         |
|                        | ANAK                                    | Philippines                      |
|                        | Enfance Avenir Partenariat              | Vietnam                          |
|                        | Aide aux montagnards du Vietnam         | Vietnam                          |
|                        | Les amis de Van                         | Vietnam                          |
|                        | Movamali                                | Géorgie                          |
|                        | Orion                                   | Niger                            |
|                        | ASFODEVEII                              | développement                    |
|                        | Alternative Solidarité                  | Bénin                            |
|                        | SESAKINUFO                              | Burkina Faso                     |
|                        | Versailles Afrique                      | Congo Kinshasa                   |
|                        | Association Fernand Prévost             | Versailles, Madagascar           |
| Viroflay               | Inter-Aide                              | Afrique, Asie, Haïti             |
|                        | Village et Vie                          | Cameroun                         |

### Les 12 gares de desserte de Versailles aujourd'hui et demain

Versailles est particulièrement bien desservie par le train et le nombre de points de desserte devrait encore s'accroître.

#### Six gares existent aujourd'hui :

- Montreuil et Rive Droite sur la ligne de St-Lazare,
- Porchefontaine et Rive gauche sur le RER C provenant de St-Michel Notre-Dame, via Invalides
- Chantiers sur les lignes de Montparnasse et du RER C en provenance de St-Michel Notre-Dame via Invalides ou via Massy
- Matelots , gare temporaire accueillant les trains de pèlerinage.

#### Cinq autres gares sont prévues ou envisagées :

- stations de Gally (accès à l'allée de Villepreux et au Parc du Château) et de la Caserne Pion sur la ligne du tram-train St-Germain - StCyr-l'Ecole, avec une éventuelle station aux Matelots en cas de prolongement vers la gare des Chantiers.

-gares de Satory et de Chantiers (sous la future gare routière) du réseau Grand Paris Express venant d'Orly par Massy et Saclay (et St-Quentin - Université si le tracé via St-Quentin est retenu de préférence à un tracé est plus direct)

-enfin gare TGV souterraine envisagée sur la rocade grande vitesse de Paris (aujourd'hui Versailles-Chantiers est bien une gare TGV qui accueille un aller-retour journalier Le Havre Lyon Part-Dieu – Marseille mais celui-ci circule sur des voies classiques jusqu'à Villeneuve St-Georges)

### Cachez ces pauvres que je ne saurais voir

La Ville avait installé un banc à la station de bus du Général Leclerc à l'angle de la rue de SATORY. Il permettait de s'asseoir pour attendre le bus et pour les personnes âgées nombreuses dans un quartier riche en maisons de retraites de s'arrêter un moment. Des riverains ont demandé à la Ville de le retirer au motif que des personnes démunies s'y installaient, notamment des SDF la nuit. Les vrais visages de la pauvreté au pied de chez soi sont moins tolérables. Vous avez dit solidarité ?

## Petites Nouvelles du Grand Paris et de Paris-Saclay

janvier au 6 février 2012 sur son achèvement La mise en service devrait avoir lieu en 2015

#### **1-Réseau Grand Paris Express (carte jointe)**

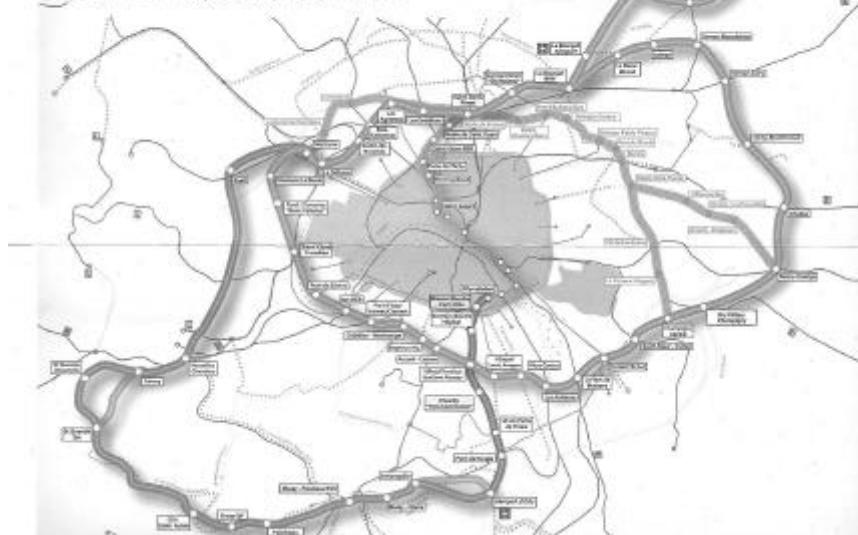
**La ligne « verte » Orly-Versailles Chantiers** (prolongée éventuellement plus tard jusqu'à la Défense) desservira Antony-Pôle, Massy-Opéra, Massy-Palaiseau TGV, Palaiseau (Ecole Polytechnique), Orsay-Gif (quartier du Moulon), CEA St-Aubin, St-Quentin Est (Technocentre Renault), St-Quentin Université (seulement si tracé ouest), Satory (près du rond-point de la RD 91) et Chantiers (sous la gare routière du pôle d'échange multimodal). La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Société du Grand Paris (SGP) comme pour tout le reste du Réseau Grand Paris Express, compromis entre Réseau du Grand Paris de l'Etat et Arc Express de la Région. La ligne devrait se faire à 45% en aérien, notamment sur le plateau de Saclay (en partie au-dessus de la RD 36 transversale reliant St-Quentin et Massy : il faudra être vigilant sur l'insertion en hauteur sur le plateau agricole. La période d'enquête publique devrait se situer entre décembre 2012 et avril 2013 pour une mise en service en 2018.

2-TCSP Massy - St-Quentin

Il s'agit d'un bus en site propre utilisant le tracé de la RD36. Le TCSP s'arrête aujourd'hui au quartier de Polytechnique. **Une enquête publique se tient du 6**

Paris sera à 30 minutes du grand pôle scientifique et technologique.

L'aéroport d'Orly et les gares TGV seront également directement accessibles par les transports en commun.



Le tracce di MeteoPercorri-Energie Elettroniche, Attilio Gattai che pubblica un'annuncio che 125 km al 52 km/h può essere

3-EPPS : Etablissement Public de Paris Saclay

C'est le maître d'ouvrage créé par la loi relative au Grand Paris du «pôle scientifique et technologique sur le Plateau de Saclay» et de l'OIN (opération d'Intérêt National) s'étendant sur 49 communes (29 de l'Essonne et 20 des Yvelines) dont 14 de Versailles Grand Parc (y compris Bièvres dans l'Essonne). Le Conseil d'administration comprend quatre collèges: Etat, Collectivités locales, personnalités qualifiées scientifiques et du monde de l'entreprise.

#### **4-« Zone de protection naturelle, agricole, et forestière du plateau de Saclay »**

La loi a créé une zone non urbanisable "d'au moins 2300ha de terres agricoles" dans l'OIN et dans la petite région agricole du plateau qui comprend 15 communes. Le CA de l'EPPS a adopté le 7 décembre 2011 un projet de 2450 ha qui sera soumis à enquête publique au premier trimestre 2012.

5-Campus de Paris Saclay

Il rassemblera, à l'horizon 2015, 30 000 étudiants et 20 000 étudiants chercheurs et chercheurs, représentant 13% de la recherche française

## **6-Contrats de Développement territorial et**

## Schéma de Développement Territorial

La loi prévoyait la signature obligatoire avec l'Etat de contrats de développement territorial dans l'OIN avant décembre 2011, contrats contraignants pour les PLU. Le délai légal est dépassé et un schéma servira de cadre à l'élaboration de contrats qui devront être concertés avec les intercommunalités (1 pour Saclay et 1 ou 2 pour St-Quentin et Versailles).

## 7-Et Essor de Versailles dans tout ça ?

Essor de Versailles fait partie du réseau associatif du plateau de Saclay qui a proposé la définition de la Zone de protection, finalement retenue par le Parlement. Ce réseau a rédigé un cahier d'acteur pour le Débat Public du transport du Grand Paris. Essor est intervenu à quatre reprises dans le débat. L'association fait partie du groupe de concertation informelle créé par l'EPPS pour les associations. Par ailleurs, l'essor de Versailles a présenté au fur et à mesure les positions défendues : priorité à la remise au niveau du réseau de transport existant, gares à Satory et Chantiers si la ligne verte est décidée...

## Le mur des Fédérés de Versailles

Dans la liste des servitudes de protection des monuments historiques (AC1) du PLU de Versailles (page 3/17 des annexes), figure « le Mur des Fédérés au Camp de Satory, ainsi qu'un terrain délimité par un quart de cercle de 50m de rayon à partir de l'angle intérieur du Mur ». C'est seul monument historique du Plateau. Il a été inscrit à l'inventaire des Monuments historiques par arrêté du 6.12.1984. Parmi les 38 aut-



res monuments « inscrits » (à distinguer des 44 monuments « classés tels que le « Palais et dépendances »), on trouve les Eglises Notre-Dame et « St-Symphorien au Grand Montreuil » ou la charcuterie du 12 rue du Vieux Versailles ...

Le Mur des Fédérés est dressé sur la fosse commune remplie de cadavres de communards ; une plaque (photo) rappelle ces heures noires de la Commune de Paris. Saurez-vous le trouver à Satory ?

## Publications de Essor de Versailles depuis 1995

Livre "On l'appelle Versailles - Une Ville sous le regard d'un citoyen", de 1995

Chaque numéro de la revue s'ouvre par une analyse de la vie communale.

**numéro 1 d'octobre 1996:** Les exclus à Versailles : L'occupation de la Cathédrale par les sans-papiers en 1996 - Les jeunes à Versailles - La politique Vélo.

**numéro 2 de mai 1998 :** Le développement de Versailles - L'Islam à Versailles au-delà des clichés

**numéro 3 de septembre 1999 :** L'urbanisme à Versailles - Les Conseils de quartiers à Versailles, à Lille et à Grenoble - L'accueil dans les crèches - La faiblesse de la politique du vélo à Versailles

**numéro 4 de janvier 2001 - Numéro spécial sur les grands enjeux** avant les municipales de 2001 : L'institution municipale en France - Versailles au défi de la modernité - Se déplacer autrement à Versailles - Le développement économique et les grands projets - L'action sociale de la ville - La politique culturelle; peut-on vivre jeune à Versailles ? - La politique financière de la ville

**Face à face avec l'équipe municipale avant la campagne des municipales devant 300 versaillais le 1er février 2001**

**Dossier d'analyse : «La Communauté de Communes du Grand Parc : une analyse sans fard »** de janvier 2003

**numéro 5 de janvier 2003 :** Une ville riche en associations - Brève sociologie des quartiers de Versailles - Mieux connaître nos centres socioculturels - Le rendez-vous manqué des Conseils de quartier - Un tournoi décisif : la ZAC des Chantiers et le PLU - Une intercommunalité minimalist : la communauté de commune du Grand Parc

**Plusieurs notes d'analyse sur la ZAC des Chantiers et le PLU :** «Oui à la ZAC des Chantiers mais pas n'importe laquelle» en date du 24 mars 2003, «Revoir le projet de ZAC des Chantiers après l'expression défavorable des Versaillais dans l'enquête publique» en date du 19 juin 2004 pour le conseil municipal du 12 juillet

**numéro 6 de janvier 2004 :** La sécurité routière à Versailles - Les Conseils de quartier à petits pas - Satory aujourd'hui et demain - Les personnes âgées à Versailles

**numéro 7 des 10 ans d'Essor de Versailles de mars 2005 en 2 parties :**

**1) Les exclusions à Versailles : le logement**

**2) Les relations entre la Ville et le Château (en couleur)**

**Soirée-débat du 15 avril 2005 : " Les relations Ville-Château "** sur la base du dossier de mars avec la participation du Maire et du Délégué Général du Château

**numéro 8 de février 2006 :** Les exclusions à Versailles : deuxième partie - la prison et les situations de très grande précarité - L'Enseignement supérieur et Versailles

**Soirée-débat du 21 novembre 2006 :**

«Enseignement supérieur et recherche, un atout pour les territoires. L'exemple de Versailles Saint-Quentin en Yvelines

**numéro 9 de février 2007 :** Enseignement supérieur et recherche à Versailles : notre débat du 21 novembre 2006

**numéro 10 de janvier 2008 :** Etat des lieux et grands enjeux pour Versailles demain à travers 23 sujets clés (numéro spécial avant les municipales)

**Contribution à l'élaboration du Plan Local de Déplacement** du Bassin de Déplacements de la Région de Versailles (septembre 2008)

**numéro 11 de janvier 2009 :** Le développement économique de Versailles - La préservation d'un commerce de proximité. La coopération décentralisée : Versailles à la traîne

**numéro 12 de janvier 2010 :** Quel développement pour Versailles? - Enquête sur les conseils de quartier – Budgets- Politique des déplacements-Communauté d'agglomération- OIN et Grand Paris

**numéro 13 de janvier 2011 :** La Ville de Versailles décide de soutenir les associations de solidarité internationale - Le développement économique de Versailles Grand Parc - Versailles Grand Parc aujourd'hui et demain - Quels transports pour le Grand Paris ? - Une nouvelle gare rue Royale ?

**numéro 14 de janvier 2012 :** Versailles Grand Parc demain - VGP : - Budgets 2012 de VGP et de Versailles -Enseignement supérieur et recherche -un partenariat à construire en commun avec Versailles et Versailles Grand Parc - Logements sociaux : vers un nouveau souffle avec Versailles Grand Parc ? - Bilan sur 12 ans des accidents routiers à Versailles Démocratie locale à Versailles : comment mieux associer les citoyens ? - Bilan à mi-mandat à Versailles - File des étrangers, coupe-file des cartes grises -Versailles Solidarité Internationale se met en marche

## **Essor de Versailles association loi 1901**

**Un OBSERVATOIRE** de la vie communale, indépendant de toute représentation au Conseil municipal, qui s'exprime publiquement chaque année sur la vie de la commune et sa gestion.

**UN CLUB DE RÉFLEXION** qui réunit sans distinction d'appartenance tous les habitants de Versailles qui veulent réfléchir ensemble à l'avenir de leur ville, et proposer aux responsables de la vie locale les actions d'adaptation les mieux appropriées.

**Un MOUVEMENT CIVIQUE LOCAL** qui rassemble les Versaillaises et les Versaillais soucieux du meilleur essor possible de leur ville, et résolus à donner un nouvel élan à la vie démocratique de leur commune.

### **Nos neuf valeurs :**

**Le courage d'innover**

**Le sens de la collectivité**

**L'attention aux évolutions du monde**

**L'exigence de rigueur dans la gestion**

**Le développement de la vie démocratique**

**La solidarité active avec les plus démunis**

**Le respect absolu de toute personne**

**Le souci de la culture pour tous**

**La préoccupation de l'environnement**

**Cette revue est une publication  
de l'association "Essor de Versailles"  
B.P. 261 78002 Versailles cedex**

**Tél. : 06 17 15 07 81  
<http://essor-de-versailles.fr>**

**Directeur de la publication : Philippe Domergue**

**Comité de rédaction :**

**Christiane Babault, Olivier Baubéau,  
Jean-Claude Bonnin, Christine Breitenstein,  
Dominique Brière, Franklin Claude,  
Isabelle Claude, Michel Jay, Claude Kaiser,  
Michel Mercadier, Michel Phelipeau,**

**Maquette : Jean Claude Mariannie**

**Photogravure et impression :  
Micropubli tel : 01 30 56 15 50  
Dépot légal : janvier 2012**